

PROVINCE DE NAMUR



*VILLE DE
ROCHFORT*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE
BUDGET DE L'EXERCICE 2014**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>Introduction</u>	4
<u>Première partie : Le service extraordinaire</u>	6
1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)	7
Tableau synthétique	7
1.1. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	8
1.2. Administration générale	9
1.3. Aide sociale – soins de santé	9
1.4. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	9
1.5. Communication (voirie – cours d’eau - espaces publics)	10
1.6. Eau	10
1.7. Enseignement	10
1.8. Service d’Incendie	10
1.9. Prélèvements	10
1.10. Le total des dépenses extraordinaires	11
2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	12
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	12
2.3. Commentaires	12
2.3.1. Les transferts	13
2.3.2. La dette	
2.3.3. Les investissements	14
2.3.4. Les prélèvements	14

<u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u>	16
<u>Préambule</u>	17
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	18
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	23
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	23
3.1.2. La dette communale	25
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	28
3.1.4. Les dépenses de transferts	30
3.1.5. Les prélèvements pour les fonds de réserve	31
3.1.6. Les exercices antérieurs	31
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	32
3.3. Le total des dépenses ordinaires	33
4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	35
4.1. Les transferts	38
4.1.1. Le chiffre global	38
4.1.2. Les impôts	38
4.1.3. Les subventions ordinaires	41
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat	42
4.2. Les prestations	43
4.3. La dette	44
4.4. Les prélèvements	45
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	45
5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE	47
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE	50
ANNEXE : Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2014.	52

Introduction¹

Du fait de l'entrée en vigueur de nouvelles règles européennes et de la mise en demeure pour déficit excessif de la Belgique par les autorités européennes, le Ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, a transmis plusieurs circulaires² aux communes wallonnes francophones modifiant nombre de règles comptables et budgétaires dès la préparation du budget 2014.

L'esprit de ces nouvelles règles n'est pas de corriger une soi-disant mauvaise gestion locale, mais bien de définir la manière pour les communes d'assurer leur gestion budgétaire en respectant les exigences européennes en matière de transmission des données budgétaires.

Les délais

La Région oblige désormais les communes wallonnes à adopter leurs budgets et comptes en deux temps.

Les Collèges sont tenus de préparer un projet de budget (non soumis à tutelle) pour le 1er octobre. Il s'agit de permettre à la Belgique de communiquer aux autorités européennes au plus tôt et de façon plus précise les données budgétaires des pouvoirs locaux.

A Rochefort, ce délai a été respecté et le fichier transmis à la Région wallonne en temps utile.

Le budget définitif doit quant à lui être adopté par le Conseil communal le 31 décembre au plus tard (transmission à la tutelle pour le 15 janvier au plus tard). A défaut, des douzièmes provisoires ne sont pas autorisés à l'exception des dépenses strictement obligatoires et/ou de sécurité.

Quant aux comptes, une préfiguration de ceux-ci, arrêtée par le Collège doit être transmise à la Région au plus tard le 15 février. Le compte définitif doit être voté par les Conseils pour le 1^{er} juin au plus tard.

Le Ministre a indiqué que tout retard de vote et de transmission du compte provisoire et définitif pourrait entraîner des conséquences pécuniaires, traduites dans le blocage du versement du solde de la dotation au Fonds des communes.

L'objectif d'équilibre à l'exercice propre renforcé

Le Ministre enjoint lourdement les communes à tendre vers l'équilibre à l'exercice propre en 2014, et si ce n'est pas le cas, il demande aux entités en déficit de dresser un plan de convergence reprenant les méthodes que l'entité souhaite utiliser afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, ainsi que le timing espéré.

¹ Cette introduction est largement inspirée :

- de l'actualité publiée sur le site de l'U.V.C.W. le 30 juillet 2013 et intitulé « Circulaires budgétaires: quels changements? Quelles nouveautés? » - <http://www.uvcw.be/actualites/3.13.2.0.4938.htm>

- de l'article publié dans le « Mouvement communal » n°882 de novembre 2013 (pp.28 à 33) et intitulé « Circulaires et trajectoires budgétaires ».

² Circulaire ministérielle du 23 juillet 2013 relative aux mesures prises par l'Union Européenne dans le cadre du contrôle et de la publicité des données budgétaires et comptables. Traduction des données comptables et budgétaires des pouvoirs locaux en SEC95.

Circulaire ministérielle du 23 juillet 2013 relative à l'élaboration des budgets des communes [...] pour l'année 2004.

Circulaire ministérielle du 30 octobre 2013 complémentaire aux circulaire budgétaires 2014 du 23 juillet 2013.

Des balises d'investissement

L'ensemble des communes se voit appliquer des balises d'investissement. Trois niveaux existent :

- pour les communes sous plan de gestion et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 150 €/habitant/an ;
- pour les communes en déficit à l'exercice propre et ses entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 165 €/habitant/an ;
- pour les autres communes à l'équilibre à l'exercice propre (Rochefort étant dans cette situation), et leurs entités consolidées, la balise est portée à 180 €/habitant/an ou limitée à la charge d'amortissement moyenne des 5 dernières années.

Le Ministre se réserve le privilège, sur demande expresse et motivée, de considérer certains investissements « hors balises » lorsque des circonstances exceptionnelles et/o spécifiques peuvent être avancées (certains travaux d'économie d'énergie ou de mise aux normes, des travaux réalisés par certains services compensés par des recettes nouvelles, ...).

Toujours concernant les investissements, le service extraordinaire doit désormais distinguer ceux qui ont une forte probabilité d'exécution dans l'année du budget de ceux qui ont une faible probabilité d'exécution.

Des balises de dépenses ordinaires

Les communes présentant un déficit à l'exercice propre doivent désormais tenir compte de nouvelles balises de dépenses.

Ainsi, pour les dépenses de personnel, l'augmentation du coût net est limitée à l'indexation majorée de 0,75 % pour les augmentations barémiques, les conventions collectives sectorielles et les montants supplémentaires découlant de l'application de la réforme des pensions des agents statutaires

Les dépenses de fonctionnement sont également concernées par une balise (+ 2 % par rapport aux dépenses engagées du compte 2012).

Ces balises s'appliquent aux entités consolidées.

Grille d'analyse pluriannuelle

En matière de programmation budgétaire pluriannuelle, les textes européens prévoient que les pouvoirs publics établiront un cadre budgétaire pluriannuel couvrant 3 années. Cette mesure concerne également les communes et entrera en application au 1er janvier 2014.

Une grille d'analyse doit donc être remplie et transmise à la Région en même temps que le projet de budget.

Ce document pluriannuel ne fait pas l'objet d'un contrôle de tutelle mais doit permettre à la Région de communiquer des données prévisionnelles aux autorités statistiques européennes.

Première partie :
Le Service extraordinaire

1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (pp. 46 et 47 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2014, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

Exercice 2014 - Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
Administration générale	880.000	14,44 %	70,58
<i>*patrimoine (124)</i>	860.000	14,11 %	68,98
<i>*administration (100/104/133)</i>	20.000	0,33 %	1,60
Incendie	40.000	0,66 %	3,21
Communication (voirie - cours d'eau - espaces publics) (42x et 766)	507.000	8,32 %	40,66
Economie - Tourisme - Eau	731.735	12,01 %	58,69
<i>*eau (874)</i>	405.000	6,65 %	32,48
<i>*autres activités économiques (520 et 530)</i>	59.000	0,97 %	4,73
<i>*abattoir (873)</i>	15.000	0,25 %	1,20
<i>*tourisme (561/562/563/569)</i>	27.735	0,46 %	2,22
<i>*abattoir (873)</i>	40.000	0,66 %	3,21
Enseignement	48.000	0,79 %	3,85
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	518.000	8,50 %	41,55
<i>* culture (762/767/771)</i>	205.000	3,36 %	16,44
<i>* sports (764)</i>	303.000	4,97 %	24,30
Cultes	32.475	0,53 %	2,60
Aide sociale - Soins de santé	621.622	10,20 %	49,86
Salubrité publique-Urbanisme-Logement	2.555.505	41,93 %	204,97
<i>*rénovation urbaine (930)</i>	1.750.000	28,72 %	140,36
<i>*logement (922)</i>	160.000	2,63 %	12,83
<i>*développement rural (930)</i>	435.000	7,14 %	34,89
<i>*cimetières (878)</i>	100.000	1,64 %	8,02
<i>*eaux usées (877)</i>	70.505	1,16 %	5,65
<i>*salubrité (876)</i>	0	0,00 %	0,00
Dépenses non imputables	0	0,00 %	0,00
TOTAUX Exercice propre	5.934.337,29	97,37 %	475,97
Prélèvements	160.000,00	2,63 %	12,83
Exercices antérieurs	0,00	0,00 %	0,00
TOTAUX Budget global	6.094.337,29	100,00 %	488,80

La description détaillée des investissements se trouve :

- dans le corps du budget (pp. 6 à 25 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire) et
- au point 2 des annexes (pp. 3 à 19) dans le formulaire conforme aux recommandations du Ministre de Tutelle («Programme des investissements et des voies et moyens» qui sont classés par numéros de projet) et
- en annexe du présent rapport (pp. 52 à 56 ci-après), dans le «Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2014 » qui reprend les mêmes données mais présentées différemment.

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2014.

1.1. Salubrité publique – Urbanisme – Logement

1.1.1. Rénovation urbaine

Après l'acquisition et la démolition des immeubles insalubres, est programmée la première phase de la construction des logements sociaux (appartements et garages sis « Ilôt des Ateliers »). La demande de permis d'urbanisme a été introduite et le dossier-projet est en cours de finalisation.

1.1.2. Développement rural

Dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) approuvé le 09.10.2008, deux conventions-exécution conclues doivent encore être mises en œuvre après l'accord du Pouvoir subsidiant :

- le projet remanié de mise en valeur du site de l'Ermitage à Auffe et du petit patrimoine « Retour aux sources, croix et croyances » est en attente de l'accord (200.000 EUR réinscrits pour les travaux) ;
- l'aménagement de points de vue (estimation 205.000 EUR) pour lequel le subventionnement du Commissariat Général au Tourisme a également été sollicité

Un montant de 30.000 EUR est réservé pour les honoraires de l'auteur de projet à désigner en vue de l'élaboration d'un nouveau programme.

1.1.3. Logement

En fonction des réserves disponibles dans le fonds spécifique Logement, un montant de 160.000 EUR est dédié à la politique du logement.

1.1.4. Cimetières

Une attention particulière est apportée aux cimetières (75.000 EUR) pour des travaux d'aménagement divers, la création de caveaux et le placement de cellules de columbarium.

1.1.5. Eaux usées

Divers travaux d'égouttage peuvent être réalisés avec les 35.000 EUR inscrits à la fonction 877.

L'impact des travaux en matière d'égouttage se fait plus nettement sentir (35.504,81) puisque la prise en charge par la SPGE est ensuite répercutée sur la commune via la libération (en 20 ans) des parts souscrites dans le capital de l'INASEP.

1.2. Administration générale

L'acquisition d'une propriété boisée (650.000 EUR) est toujours à l'étude.

La quatrième et dernière phase de la réfection de la toiture des bâtiments loués à La Poste à Jemelle devrait coûter 205.000 EUR dont ¼ environ à charge du locataire.

1.3. Aide sociale – Soins de santé

Dernière des trois phases de l'opération de capitalisation de l'Association de droit public « Résidence Préhyr », un montant de 600.000 EUR représentant 20 % de l'intervention de la Ville devrait être libéré conformément aux dispositions statutaires (article 9 bis) afin de doter l'association d'un socle financier solide qui en assure la pérennité. A cet égard, les chiffres de la dernière modification budgétaire 2013 de l'Association sont rassurants.

1.4. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques

Les investissements programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif en 2014 représentent un montant total appréciable de 518.00 EUR (8,50 % du budget extraordinaire).

La Province de Namur projette d'aider les Centres culturels à améliorer leurs infrastructures à hauteur d'un montant de 150.000 EUR auquel la Ville compte ajouter 25.000 EUR. La priorité sera donnée à l'optimisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude, et ce avec l'objectif d'économiser l'énergie mais aussi d'améliorer le confort des utilisateurs.

Dossier repris en priorité 1 dans le nouveau « Plan d'investissement communal » approuvé par le Conseil communal le 11 septembre 2013, la modernisation de la salle de village de Villers-sur-Lesse fera l'objet d'une étude en 2014 ... dès réception de l'accord du Pouvoir subsidiant sur ce dossier.

Dans le cadre de la réaffectation du site d'une ancienne ferme démolie, un espace multisports avec une plaine de jeux verra le jour à Wavreille dans le cadre du programme « Sport de rue » (150.000 EUR).

La création d'un parcours vita entre le Rond-Point et l'ancien Carmel à Rochefort doit pour la troisième fois être inscrit au budget étant donné l'absence de promesse ministérielle (70.000 EUR).

En fonction des besoins, des interventions d'équipement et de maintenance pourront concerner diverses infrastructures communales (Hall multisports, bassin de natation du Parc des Roches, plaines de jeux diverses, aires multisports et bibliothèque) (Montant total : 38.000 EUR).

Deux projets intéressants feront l'objet d'une étude :

- l'aménagement du complexe sportif de Jemelle (bâtiments et installations extérieures) pour lequel une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être conclue avec le BEP fin 2013, étant donné que les installations actuelles ont atteint leurs limites d'exploitation et ne satisfont plus à l'ensemble des besoins ;
- la couverture du square de l'Amicale.

1.5. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)

731.735 EUR (12,01 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites « de communication ». Ce secteur reste une priorité au fil des années.

Sont envisagés des entretiens de voiries, de trottoirs, de fossés, d'accotements, de marquages routiers, de la signalisation routière, de chemins forestiers et agricoles ainsi que des aménagements « de convivialité » (abribus, garde-corps, rond-point, éclairage public, guirlandes de Noël, parking mobilhomes) (montant total : 317.000 EUR).

Mentionnons encore l'octroi d'un subside exceptionnel de 25.000 EUR à l'asbl qui réaffecte l'ancien Carmel (rue du Rond-point) en bâtiment scolaire en vue de l'aménagement d'un parking qui pourra être partiellement destiné à un usage public.

La modernisation de la rue de la Martinette à Rochefort est reprise en priorité 2 au Plan d'Investissement communal. 20.000 EUR permettront de couvrir les frais d'étude.

Le déménagement du Service Technique Communal dans les installations acquises au Parc d'Activités Economiques nécessite des aménagements préalables (80.000 EUR).

1.6. Eau

La gestion par la Ville de la production et de la distribution d'eau sur une bonne partie de ses sections implique d'importants investissements afin d'en garantir le bon fonctionnement, la mise aux normes et le développement.

Pour 2014, ce n'est pas moins de 405.000 EUR qui seront consacrés à ce service dont :

- 120.000 EUR afin de poursuivre le remplacement des raccordements en plomb
- 125.000 EUR pour assurer le liaisonnement entre les réservoirs de Ave et de Belvaux.

1.7. Enseignement

Après les efforts importants consentis pour l'extension des locaux de l'Ecole de Rochefort-Centre, rue Reine Astrid, les investissements dans les écoles sont limités à 48.000 EUR

1.8. Service d'Incendie

40.000 EUR seront encore consacrés à l'équipement du Service Régional d'Incendie, les autres investissements étant pris en charge par la pré-zone DINAPHI.

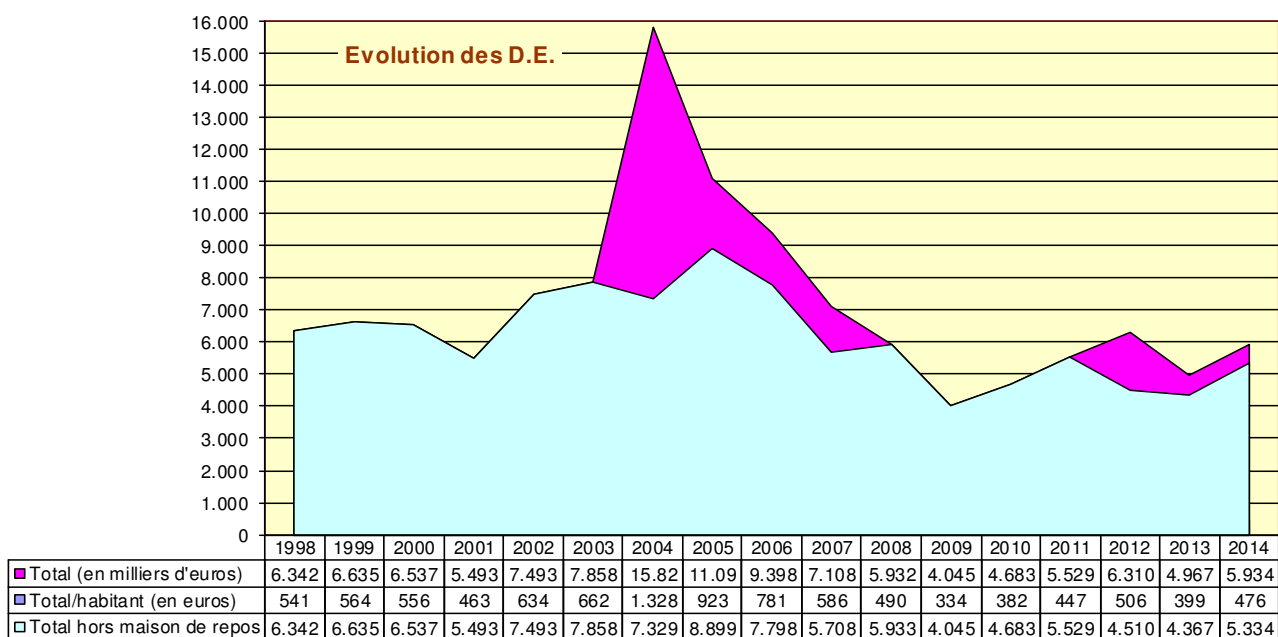
1.9. Prélèvements

L'alimentation d'un fonds de réserve s'effectue via une dépense de prélèvements (fonction 060) qui n'influence pas le résultat à l'exercice propre.

En fait, cette dotation à hauteur d'un montant de 160.000 EUR est rendue possible par l'enregistrement de recettes extraordinaires, essentiellement par la vente de biens communaux. Pour le détail, on se reportera donc au point 2.3.3. ci-après.

1.10. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau important, avec une tendance à nouveau haussière depuis 2010.



Doit à nouveau être mise en exergue le montant qui a dû être inscrit pour le refinancement de l'association de droit public « Résidence Préhyr ».

Comme chaque année, sont réinscrites, à un montant actualisé, des dépenses qui n'ont pas pu être engagées avant le 31 décembre 2013 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subvention, de retard dans l'étude des projets, ...

Ces dépenses (1.515.000 EUR) représentent 26 % du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2014.

Dans le second volet du budget relatif au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 4 et 5) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2013 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 1.794.000 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2014, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.46 de la seconde partie du budget relative au budget extraordinaire).

Exercice 2014 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsidés)	2.582.500	207,13	49,04 %	42,38 %
Dette (part communale et de tiers)	2.523.773,70	202,42	47,92 %	41,41 %
Investissements (vente immeubles)	160.000	12,83	3,04 %	2,63 %
Total exercice propre	5.266.273,70	422,38	100,00 %	
Exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00 %
Prélèvements	828.063,59	66,42		13,59 %
Total général	6.094.337,29	488,80		100,00 %

2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2014 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs.

Ventilation économique (%)	Rochefort									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dette	32,50	43,29	38,27	32,62	46,36	49,42	29,39	34,94	36,85%	41,41%
Transferts	52,60	40,93	34,63	63,99	35,01	34,12	38,19	23,92	32,87%	42,38%
Autres	14,90	15,78	27,10	3,39	18,62	16,46	32,41	41,14	30,28%	16,22%

2.3. Commentaires

2.3.1. Les transferts

En chiffres relatifs, les transferts (subsidés) à **2.582.500 EUR** représentent plus de 40 % des recettes extraordinaires du budget 2014 (42,38 % du budget global).

Ce pourcentage contraste avec les chiffres des 5 dernières années. Il s'explique par l'important dossier de la rénovation urbaine (1.300.000 EUR attendus sur les 1.750.000 EUR à investir) et, dans une moindre mesure, par deux opérations d'ordre patrimonial :

- d'une part, à la fonction 124 : subside à l'acquisition d'une parcelle boisée (300.000 EUR) et
- d'autre part, à la fonction 640, subvention de 200.000 EUR pour la restauration de pelouses calcicoles, entièrement à charge du S.P.W.

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition explique d'ailleurs pour une bonne part le « report » en 2014 de projets initialement prévus en 2013 voire même antérieurement.

2.3.2. La dette

Avec près de la moitié (47,92 %) du budget de l'exercice propre global (41,41 % du budget de l'exercice global), le recours à l'emprunt (dette) reste une source essentielle du financement des investissements.

En chiffres absolus, ce recours évolue comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 €/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 €/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 €/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 €/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.)
- en 2009, 1.997.000 EUR (164,44 EUR/hab.)
- en 2010, 2.368.600 EUR (192,71 EUR/hab.)
- en 2011, 1.889.000 EUR (152,35 EUR/hab.)
- en 2012, 2.558.070 EUR (204,91€/hab.)
- en 2013, 2.058.673,55 EUR (165,51 €/hab.)
- **en 2014, 2.523.773,70 EUR (202,42 €/hab.).**

Les chiffres absolus, déduction faite des montants remboursés par la maison de repos Résidence Préhyr (exercices 2004 à 2007), laissent entrevoir une progression entre 2003 et 2006, suivie d'une contraction très marquée en 2007 et 2008. L'exercice 2014 se situe comme 2010 et 2012 entre les deux tendances, à un montant permettant une stabilisation de la dette.

L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

Ce montant respecte les balises d'investissement¹ imposées par le Gouvernement wallon, leur non respect pouvant conduire la tutelle régionale à ne pas approuver le budget « qu'il soit ou non en équilibre à l'exercice propre ».

Pour rappel, ces balises « ont comme objectif de limiter le volume des dépenses d'investissements à couvrir par emprunts » :

- à 165 EUR par habitant et par an en cas de déficit à l'exercice propre et
 - à 180 EUR par habitant et par an en cas d'équilibre ou de boni à l'exercice propre.
- en tenant compte des éléments suivants :
- il s'agit de prendre en compte les emprunts de la commune et de ses entités consolidées (Police, CPAS, Fabriques d'Eglise et les associations subventionnées par la Ville) ;
 - certaines circonstances exceptionnelles et/ou spécifiques peuvent être prises en compte pour considérer certaines dépenses hors balise ;
 - il est possible de reporter le solde non utilisé à l'exercice suivant.

Concrètement, le budget extraordinaire de notre Ville respecte cette balise ainsi que le démontre le tableau ci-après.

¹ Voir circulaire budgétaire 2014 du 23.07.2013 et circulaire complémentaire du 30.10.2013

Respect de la balise d'investissements	Données	Source
Montant de la balise par habitant	180 €	C.M. 23/07/2013
Nombre d'habitants	12.474	Moniteur belge 10/04/2013
Montant maximum suivant balise	2.245.320 €	= ligne 1 x ligne 2
Prêts CPAS	92.800 €	Budget Cpas
Prêts Zone de Police	- €	Budget ZP
Prêts Fabriques d'Eglise	- €	Budgets F.E.
Prêts associations subventionnées	- €	Budgets Associations
Montant max empruntable par la commune	2.152.520 €	= [ligne 3-(lignes 4+5+6+7)]
Montant total à emprunter svt budget 2014	2.523.774 €	Voir Total Dette
Montant hors balise (investissement productif)	375.000 €	Crédit article 874/991-51
Montant total emprunts à prendre en compte	2.148.774 €	= ligne 9-ligne 10

Le montant total des emprunts communaux (2.148.774 EUR) et des entités consolidées (92.800 €) est inférieur au montant de la balise (2.245.320 EUR).

2.3.3. Les investissements

La vente de terrains à bâtir et de divers autres biens immobiliers de moindre importance (fonction 124) vient alimenter différents fonds de réserve extraordinaire à hauteur d'un montant total de **160.000 EUR en 2014** :

- un affecté au logement (150.000 EUR)
- un second, très limité (10.000 EUR), affecté au patrimoine.

2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements représentent une part non négligeable du financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires (R.E.)
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.
- en 2009, 540.289,60 EUR, soit 12,54 % des R.E.
- en 2010, 617.838 EUR, soit 12,89 % des R.E.
- en 2011, 1.184.854,74 EUR, soit 18,43 % des R.E.
- en 2012, 2.003.011,71 EUR, soit 27,36 % des R.E.
- en 2013, 1.221.486,59 EUR, soit 21,86 % des R.E.
- **en 2014, 828.063,59 EUR, soit 13,59% des R.E.**

En 2014, les prélèvements reviennent à un montant davantage dans la moyenne, après les montants records des trois dernières années; cette catégorie de recettes représente encore 13,59 % des recettes.

Une opération marquante en 2014 : le financement à hauteur de 350.000 EUR via le fonds de réserve patrimonial de l'achat d'une propriété boisée (voir point 1.2. ci-avant)

Par ailleurs, il est davantage recouru au traditionnel fonds de réserve extraordinaire, constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire, après une limitation volontaire du recours à celui-ci entre 2007 et 2014 :

- 197.710 EUR en 2014,
- contre 97.733 EUR en 2013, 97.963,82 EUR en 2012, 91.950 EUR en 2011, 96.700 EUR en 2010, 129.000 EUR en 2009, 39.250 EUR en 2008, 81.060,41 EUR en 2007,
- mais 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004.

Les disponibilités budgétaires demeurent élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.774.263.60 EUR). Cet élément positif doit cependant être nuancé car :

- d'une part la situation tendue de la trésorerie doit inviter à la prudence,
- d'autre part les résultats des comptes 2011 et 2012 ne sont toujours pas connus.

Les pages 27 à 31 du volet extraordinaire du budget et l'annexe 7 du budget (page 82) détaillent l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).

Deuxième partie :
Le Service ordinaire

PREAMBULE

Les bases de l'établissement du budget

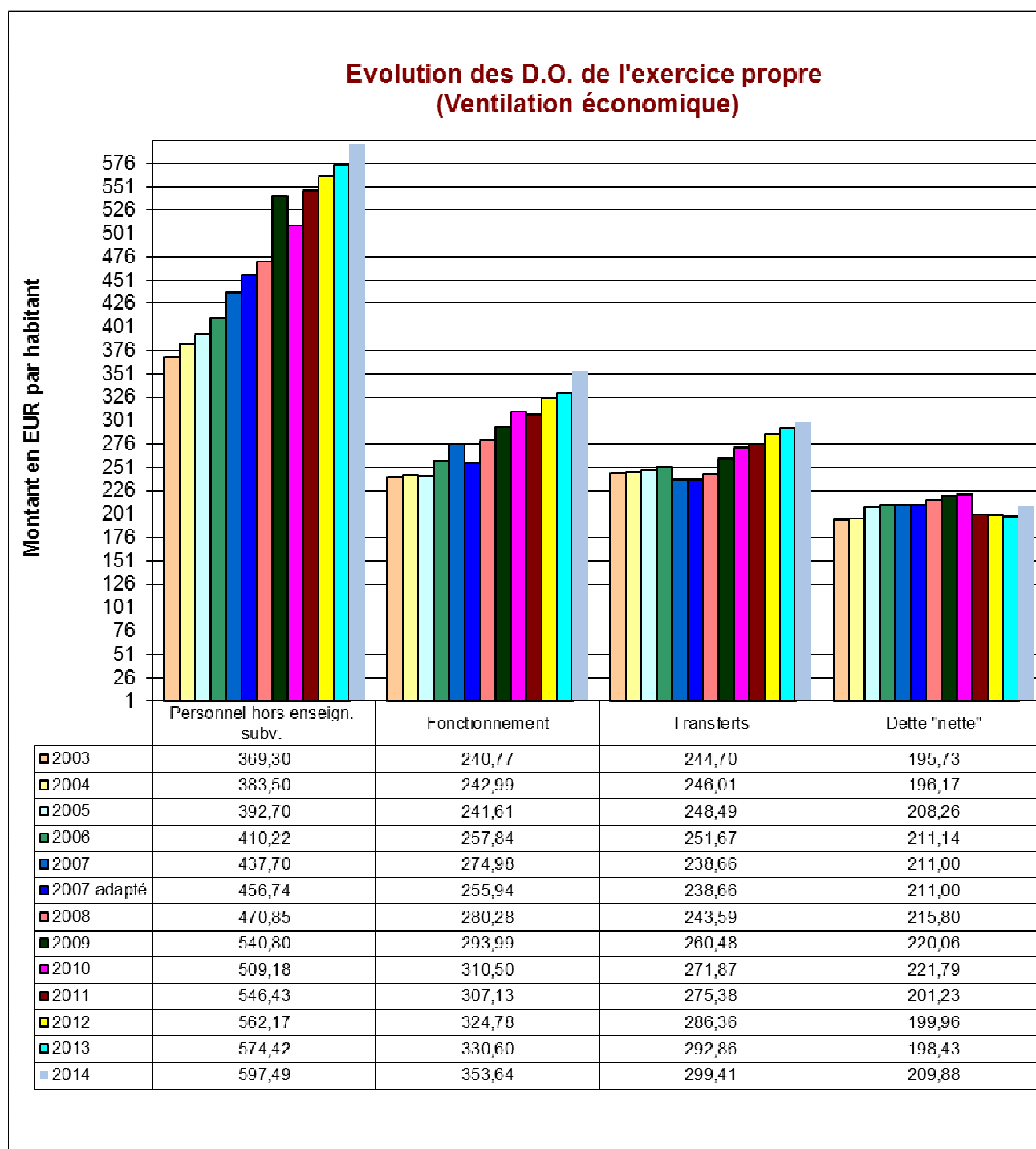
Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2014 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
 - du budget initial 2013 et des modifications budgétaires 2013
 - de la situation des engagements de dépenses et des droits constatés 2011, 2012 et 2013 (les comptes 2011 et 2013 n'étant pas disponibles)
 - des évolutions prévisibles en 2014.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.)
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Service Public de Wallonie, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...)
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...)
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

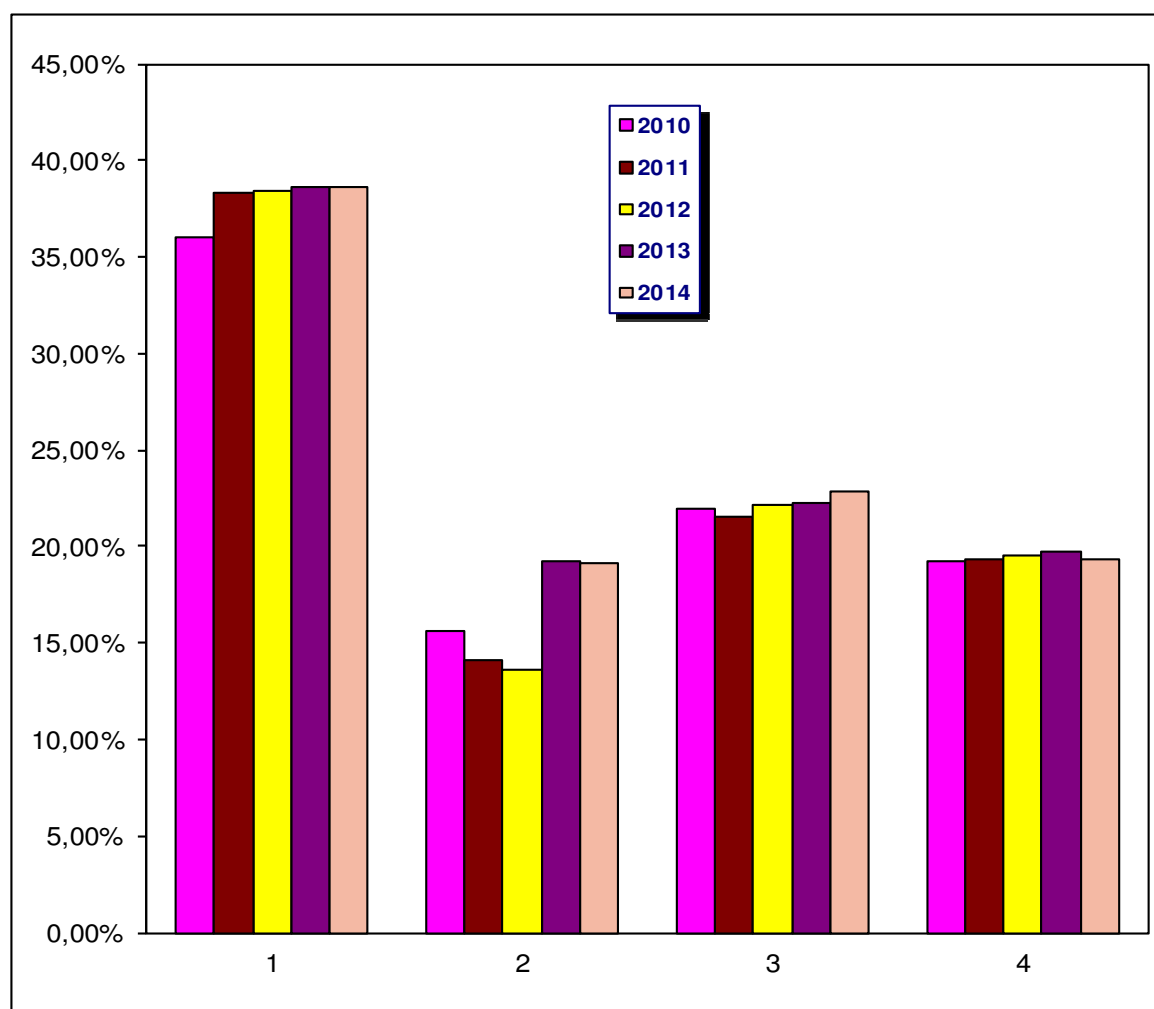
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Préambule : 2007 adapté = chiffres 2007 hors personnel enseignant subventionné et avec intégration des prestations pompiers et ambulanciers dans les dépenses de personnel (voir commentaires page 23).



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre							
	VILLE DE ROCHEFORT					CLUSTER		
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012
Personnel	35,97%	38,34%	38,38%	38,62%	38,63%	38,49%	39,00%	39,69%
Dette	22,88%	20,79%	19,90%	19,19%	19,15%	13,98%	13,05%	12,68%
* Dette communale nette	15,67%	14,12%	13,65%	13,34%	13,57%	-	-	-
* Autre (Etat, tiers, ...)	7,21%	6,67%	6,24%	5,85%	5,58%	-	-	-
Fonctionnement	21,94%	21,55%	22,17%	22,23%	22,86%	24,75%	24,17%	24,49%
Transferts	19,21%	19,32%	19,55%	19,69%	19,36%	22,78%	23,77%	23,15%
* Police	5,33%	5,35%	5,45%	5,48%	5,70%	6,10%	6,19%	6,36%
Prélèvements pour provisions	0,00%	0,00%	0,00%	0,27%	0,00%	-	-	-
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS

DEPENSES PAR HABITANT	Rochefort						CLUSTER			
Population au 1er janvier	12.104	12.246	12.378	12.474	12.438	12.468	8.318	8.367	8.125	8.231
Ventilation fonctionnelle (b)	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (a)	2009	2010	2011	2012
Administration générale	274,0	263,7	268,6	275,6	281,5	297,8	248	253	261	270
Police-Justice	80,5	79,5	80,1	83,4	85,5	92,1	72	72	74	75
Incendie	76,6	78,2	87,6	89,2	93,6	91,4	80	84	90	94
Communication (voirie - cours d'eau)	222,0	208,2	228,1	229,4	237,8	253,8	219	237	249	255
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	223,3	209,5	202,2	210,6	204,8	214,5	90	91	83	78
Enseignement	96,2	96,2	85,9	92,2	101,9	103,9	72	76	77	80
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	127,5	125,0	123,2	123,6	123,8	127,8	95	102	100	103
Cultes	21,8	22,8	20,6	22,2	23,1	23,5	23	24	24	24
Aide sociale - Soins de santé	191,8	204,2	209,7	213,5	214,7	215,4	143	144	148	152
- dont dotation au CPAS	87,6	86,6	85,6	103,9	107,1	108,4	104	101	109	111
Salubrité - Urbanisme - Logement	114,6	115,7	106,1	109,6	105,9	107,7	100	115	116	118
Dépenses non imputables	9,0	12,4	13,2	15,5	14,9	15,1	57	18	19	21
Ventilation économique										
Frais de personnel	540,8	509,2	546,4	562,2	574,4	596,0	466	468	484	504
Frais de fonctionnement	294,0	310,5	307,1	324,8	330,6	352,8	292	301	300	311
Transferts	260,5	271,9	275,4	286,4	292,9	298,7	270	277	295	294
- dont Police	76,3	75,4	76,3	79,8	81,5	88,0	71	72	73	75
Dépenses de dette	340,2	323,8	296,3	291,4	285,4	295,5	171	170	162	161
- dont dette communale nette	220,1	221,8	201,2	200,0	198,4	209,4				
Prélèvements	1,9	0,0	0,0	0,0	4,0	0,0				
TOTAL DES D.O. (ex. propre)	1437,3	1415,4	1425,3	1464,7	1487,3	1543,0	1199	1216	1241	1270

(a) Le chiffre de la population est celui au 01.12.2013 (Source : R.N.). Pour les autres exercices, les chiffres sont ceux de la population de droit.

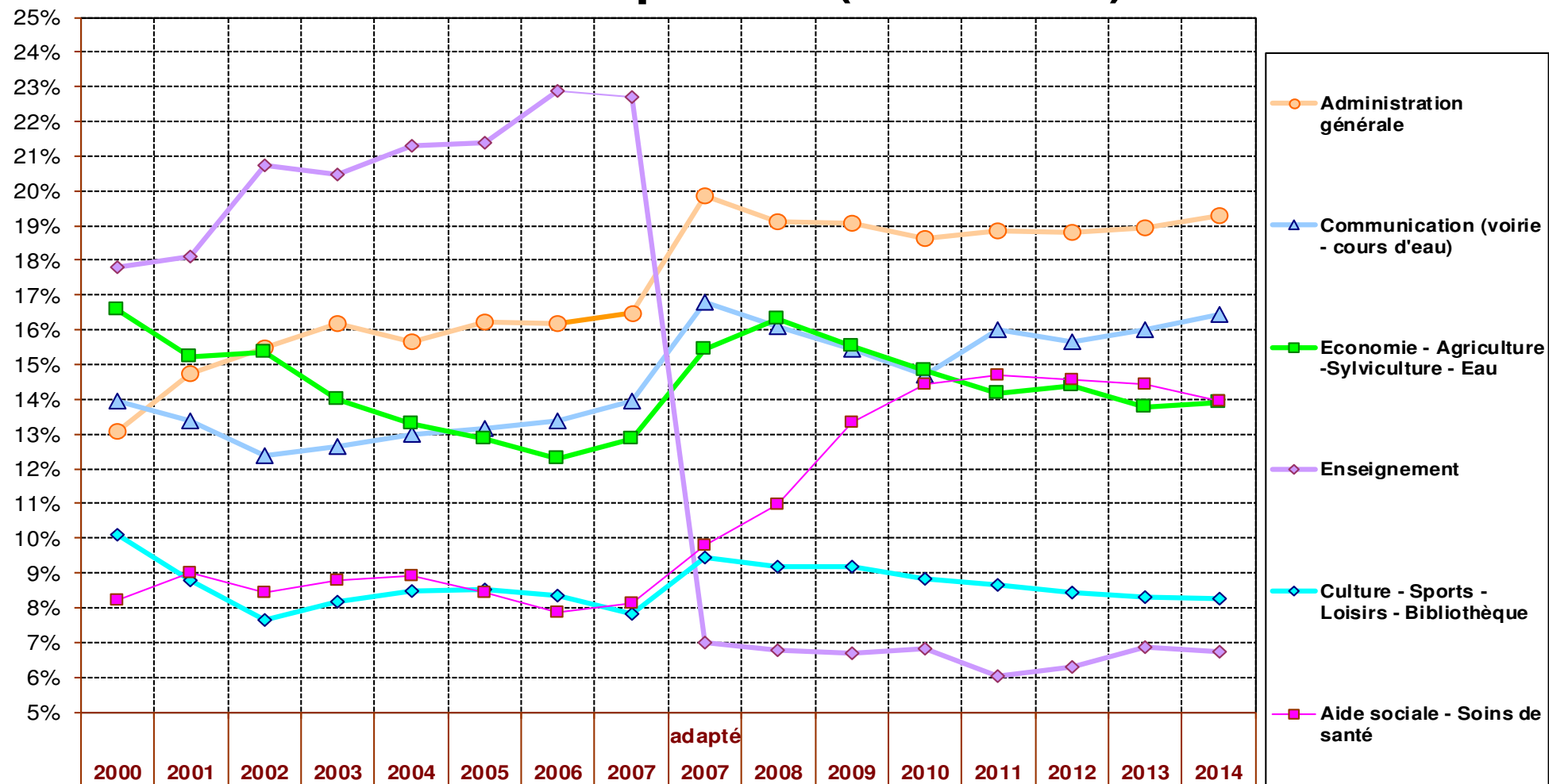
(b) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Administration générale	13,1%	14,8%	15,5%	16,2%	15,6%	16,2%	16,2%	16,5%	19,8%	19,1%	19,1%	18,6%	18,8%	18,8%	18,9%	19,3%
Police - Justice	6,0%	6,4%	6,6%	5,3%	5,6%	5,7%	5,6%	5,1%	6,1%	5,9%	5,6%	5,6%	5,6%	5,7%	5,7%	6,0%
Incendie	3,9%	4,1%	4,2%	4,9%	4,6%	4,5%	4,6%	4,6%	5,5%	5,4%	5,3%	5,5%	6,1%	6,1%	6,3%	5,9%
Communication (voirie - cours d'eau)	14,0%	13,4%	12,4%	12,6%	13,0%	13,1%	13,4%	14,0%	16,8%	16,1%	15,4%	14,7%	16,0%	15,7%	16,0%	16,4%
Economie - Agriculture - Sylviculture - Eau	16,6%	15,2%	15,3%	14,0%	13,3%	12,9%	12,3%	12,8%	15,4%	16,3%	15,5%	14,8%	14,2%	14,4%	13,8%	13,9%
Enseignement	17,8%	18,1%	20,7%	20,5%	21,3%	21,4%	22,9%	22,7%	7,0%	6,8%	6,7%	6,8%	6,0%	6,3%	6,8%	6,7%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	10,1%	8,8%	7,6%	8,2%	8,5%	8,5%	8,4%	7,8%	9,4%	9,2%	9,2%	8,8%	8,6%	8,4%	8,3%	8,3%
Cultes	1,6%	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%	1,8%	1,8%	1,5%	1,6%	1,4%	1,5%	1,6%	1,5%
Aide sociale - Soins de santé	8,2%	9,0%	8,4%	8,8%	8,9%	8,4%	7,8%	8,1%	9,8%	11,0%	13,3%	14,4%	14,7%	14,6%	14,4%	14,0%
<i>*dont dotation CPAS</i>	6,3%	7,6%	7,0%	6,7%	6,5%	6,4%	6,1%	5,9%	7,1%	6,7%	6,1%	6,1%	6,0%	7,1%	7,2%	7,0%
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	8,3%	8,2%	7,3%	7,5%	7,2%	7,3%	6,4%	6,3%	7,6%	7,8%	8,0%	8,2%	7,4%	7,5%	7,1%	7,0%
Dépenses non imputables	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,9%	0,9%	1,1%	1,0%	1,0%
TOTAUX :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Voir le graphique page suivante.

Evolution des 6 principaux groupes fonctionnels de dépenses (2000-2014)



Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.

Le nouveau R.G.C.C. applicable depuis 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus aux budgets des exercices 2008 et suivants.

Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers ne sont plus comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales sont désormais dues sur les indemnités versées.

C'est la raison pour laquelle, afin de comparer ce qui est comparable, ont été ajoutées dans les tableaux des pages précédentes une colonne ou une ligne « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007, mais hors dépenses relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.

3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Ainsi que l'on vient de le mentionner, tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française, mais aussi hors personnel de police. En effet, le paiement de leurs rémunérations n'est plus repris dans les budgets des communes depuis 2008.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44		
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14		
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12		
2005	4.722.951,76	25,97 %	+ 2,97 %	365,46		
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22		
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70		
2008	5.695.918,25	36,03 %	+ 2,78 %	470,85	407	424
2009	6.545.882,96	37,63 %	+ 14,92 %	540,80	466	454
2010	6.235.471,84	35,97 %	- 4,74 %	509,18	468	458
2011	6.763.769,27	38,34 %	+ 8,47 %	546,43	484	476
2012	7.012.531,13	38,38 %	+ 3,68 %	562,17	504	491
2013	7.144.679,12	38,18 %	+ 1,88 %	574,42	/	/
2014	7.431.539,65	38,43 %	+ 4,02 %	596,05	/	/

3.1.1.2. Les variations observées d'année en année sont importantes. 2010 avec une diminution de 4,74 % constituait une année atypique. L'augmentation des dépenses de personnel enregistrée en 2014 (+ 4,02 %) est relativement importante. Elle fait suite à une augmentation contenue à 1,88 % en 2013.

Quels sont les changements programmés pour 2014 (par rapport au budget initial 2013) :

- suivant les recommandations de la circulaire budgétaire, une indexation des salaires de 1 % est prévue pour 2014 (impact : + 66.375 EUR environ). Selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan, l'augmentation de "l'indice santé", qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires dans le secteur public, serait de 1,2 % en 2014 au même niveau qu'en 2013 (contre 2,65 % en 2012 et 3,06 % en 2011) ; le Bureau en conclut que l'indice pivot, qui a été dépassé en novembre 2012, devrait être également dépassé en juin 2014 entraînant une augmentation de 2 % des salaires dans la fonction publique en août 2014. Ces prévisions -de l'aveu même du Bureau du Plan- « ne tiennent pas encore compte de la diminution de la TVA sur l'électricité qui devrait intervenir en avril 2014 ».⁽¹⁾
- conformément aux instructions reçues de l'ONSSAPL, l'augmentation à 36 % (+ 2 %) du taux de cotisation « pensions » (personnel statutaire) engendre un coût supplémentaire d'environ 12.616 EUR par rapport à 2013, coût réparti sur les différentes fonctions budgétaires. Il faut rappeler à cet égard :
 - o que le taux est resté inchangé à 27,50 % de 1997 à 2009 inclus
 - o les augmentations de + 2,5 % en 2010 (30 %), de + 2 % en 2011 (32 %), de + 0,5 % en 2012 (32,5%) et de + 1,5 % en 2013 (34 %)
 - o que la loi du 21.10.2011 « assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations locales » impose :
 - un taux de 40 % en 2015 (+ 4 % par rapport à 2014 !)
 - un taux de 41,5 % à partir de 2016
 et ce, sans compter l'application éventuelle d'une cotisation de responsabilisation à laquelle la Ville échappe depuis son instauration en 2012 en raison de la saine politique de nomination poursuivie au fil des ans.
- la note reprise en page 180 des annexes détaille les actions budgétisées en 2014 en matière d'embauche, de nomination, d'évolution de carrière, de promotion. Les nominations envisagés permettront de récompenser deux ouvriers qualifiés contractuels méritants dans la foulée des 2 nominations déjà décidées fin 2013.
- est prévue une augmentation du pécule de vacances en application de la convention sectorielle 2001-2002 (+ 7260 EUR environ) avec l'objectif d'atteindre le plafond de 92 % en 2015 pour tous les niveaux. Tant la partie forfaitaire de la prime de fin d'année (application de la convention sectorielle 2005-2006) que le montant des chèques-repas restent inchangés.
- l'accroissement des dépenses de personnel s'explique également par l'impact sur une année complète de mesures décidées en 2013.

3.1.1.3. La part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2014 (38,63 % de l'exercice propre) se stabilise autour de 38 % (38,62 % en 2013, 38,38 % en 2012 et 38,34 % en 2011), légèrement en dessous du pourcentage des communes du même cluster.

⁽¹⁾ Source : <http://www.plan.be> – Rubrique « Data » -> « Indice des prix à la consommation – Prévisions de l'inflation (03/12/2013) ».

- 3.1.1.4. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés (cf point 4.1.3.2.).

3.1.2. La dette communale

- 3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R.

Elle comprend également les intérêts débiteurs des comptes, les pertes d'exploitation de la régie communale A.D.L. ainsi que la participation communale aux pertes d'exploitation de l'Association de droit public « Résidence Préhyr ».

Le poids de la dette totale repart à la hausse après 4 années de diminution qui ont suivi le pic de 2009 :

- 3.684.206,96 EUR en 2014 contre 3.550.418,26 EUR en 2013, 3.635.011,64 EUR en 2012, 3.668.072,51 EUR en 2011, 3.965.794,88 EUR en 2010 et 4.117.278,48 EUR en 2009.
- 295,49 EUR/habitant contre 285,45 EUR/habitant en 2013, 291,41 EUR/habitant en 2012 contre 296,34 EUR/habitant en 2011 323,84 EUR/habitant en 2010, 340,16 EUR en 2009, 311,69 EUR/habitant en 2008, mais seulement 282,96 EUR/habitant en 2007 et 272,87 EUR en 2006.

Par contre en chiffres relatifs, la diminution se poursuit :

- 19,15 % du budget de l'exercice propre 2014 contre 19,19 %, 19,90 % en 2012, 20,79 % en 2011, 22,88 % en 2010 et 23,67 % en 2009.

- 3.1.2.2. Sur base des derniers chiffres disponibles, l'endettement total (voir chiffres au point 3.1.2.1. ci-avant) reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2012 : 12,68 %). Le montant de la dette par habitant est également significativement supérieur : 161 EUR pour les communes du même cluster.

- 3.1.2.3. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 4, p. 76) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.813.547,50 EUR en 2012, 2.921.544,07 EUR en 2013 à 3.286.703,27 EUR en 2014.

Dans la mesure où les dépenses pour les prochains exercices se limiteront au rythme présumé dans le scénario de l'évolution de la dette (2.000.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale devrait commencer à décroître (très légèrement) à partir de 2017.

En 2014 (et en 2015), l'augmentation se poursuivra essentiellement en raison de l'impact plein des nombreux emprunts contractés pour des investissements budgétisés en 2013 et même avant (montant total des

emprunts contractés en 2013 : 4.942.165,43 EUR !) auxquels viendront s'ajouter les prêts à contracter pour les nouveaux investissements 2014 (2.523.773,70 EUR).

3.1.2.4. La rubrique économique de la dette (*total : 3.684.206,96 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*312.316,62 EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, cette prise en charge extérieure, qui est réinscrite en recettes ordinaires, doit être déduite.

Doivent également être retirées :

- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *24.187,78 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de l'abattoir communal, soit *2.316,94 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *426.491,66 EUR*,
- les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*244.465,06 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
- les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *62.792,55 EUR* qui, au fil des années, se réduisent. Pour rappel, en 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance d'amortissement (*379.161,25 EUR*) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1.).

Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour 2014 à *2.610.428,34 EUR* contre *2.468.086,43 EUR* en 2013 et *2.494.335,19 EUR* en 2012.

Ce solde net représente :

- *13,50 % des dépenses globales du budget* (13,19 % en 2013)
- *13,57 % des dépenses de l'exercice propre* (13,34 % en 2013).

La progression de la dette communale nette jusqu'en 2010, le coup d'arrêt 2011 et la nouvelle hausse 2014 transparaissent lorsqu'on examine la dette nette par habitant :

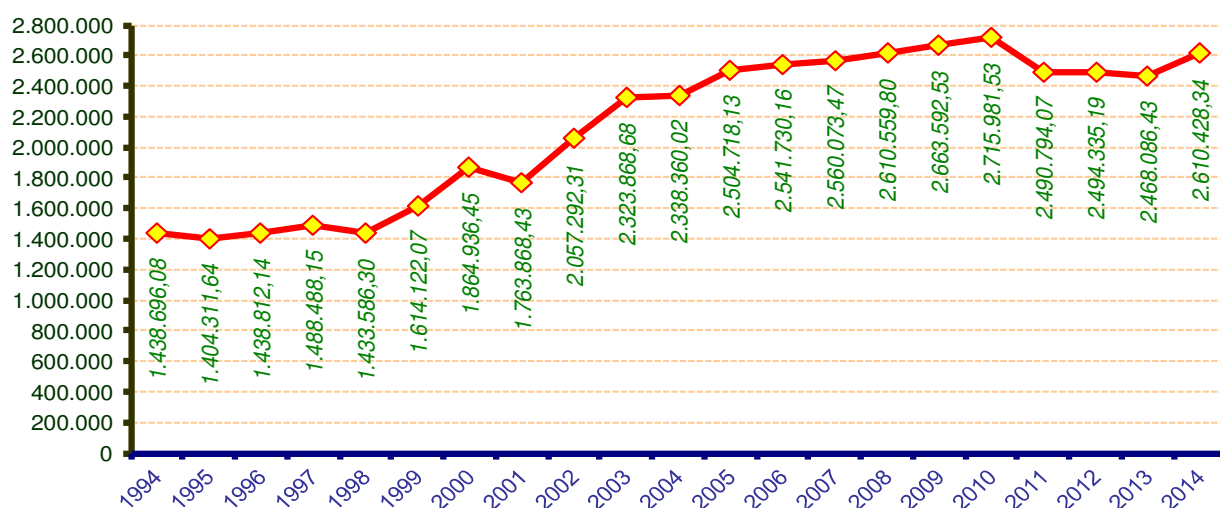
- 2004 : 196,17 EUR/habitant
- 2005 : 208,26 EUR/habitant
- 2006 : 211,14 EUR/habitant
- 2007 : 211,00 EUR/habitant
- 2008 : 215,80 EUR/habitant
- 2009 : 220,06 EUR/habitant
- 2010 : 221,79 EUR/habitant
- 2011 : 201,23 EUR/habitant
- 2012 : 199,96 EUR/habitant
- 2013 : 198,43 EUR/habitant
- 2014 : 209,37 EUR/habitant.

Les deux graphiques ci-après illustrent cette tendance globalement haussière même si on relève quelques rares années de régression comme 2011.

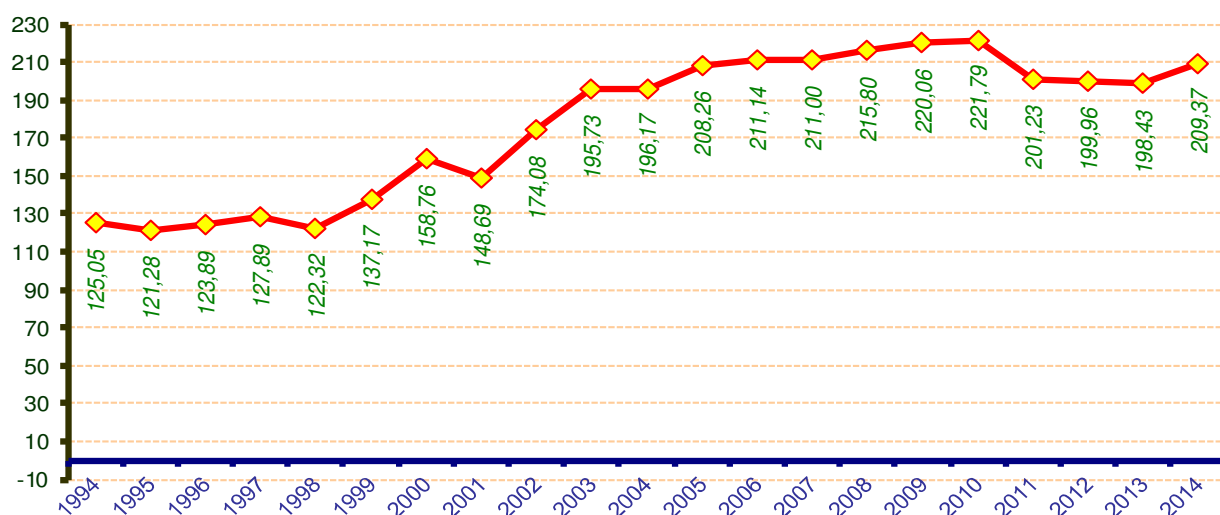
La stabilisation de la dette constatée en 2011, 2012 et 2013 a été rendue possible par le recours massif aux réserves de différents fonds constitués (voir point 2.3.4. ci-avant, pages 10 et 11) et par les taux historiquement bas.

Cependant, le montant très important des emprunts contractés en 2013 (4.942.165,43 EUR) tant pour des dépenses de l'exercice propre que pour des engagements antérieurs relance l'accroissement de la dette communale nette (voir tableau d'évolution de la dette en Annexe 4 du budget, p. 76).

Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



3.1.3. Les dépenses de fonctionnement

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large); elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompes à eau, les campings, ... et depuis le 01.01.2012 les bâtiments de l'ex-RER (code économique 125-xx)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales
- les indemnités pour des prestations ALE (y compris pour les surveillances de midi organisées dans les écoles)
- les indemnités versées à l'Office Royal du Tourisme de Han pour la gestion du parking payant de Han-sur-Lesse et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... et les frais de procédure et de poursuites
- les frais d'entretien ordinaire
 - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ...
 - du réseau de distribution d'eau
- les achats d'eau à la S.W.D.E.
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public
- la contribution à verser depuis mars 2012 à la Région wallonne pour les prises d'eau potabilisables
- l'éclairage public et des vestiges du Château comtal ainsi que l'entretien des illuminations
- l'intervention dans la taille des haies et les travaux forestiers ordinaires
- les achats de livres pour la bibliothèque communale
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (dont l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris aux fonctions 84010 et 849, à savoir le « Plan de Cohésion Sociale » (P.C.S.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » et le « Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée » (C.C.C.P.H.)

- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau).

3.1.3.3. En chiffres absolus, les dépenses de fonctionnement (hors police) suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 9.374,96	0,32%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 198.005,82	6,81%	3.353.639,75	+ 249.813,42	8,05%
2007	3.336.321,45	+ 232.495,12	7,49%			
<i>2007 ajusté</i>	<i>3.105.322,18</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>3.260.459,03</i>	<i>+ 155.136,85</i>	<i>5,00%</i>
2008	3.390.584,63	+ 285.262,45	9,19%	3.737.838,83	+ 347.254,20	10,24%
2009	3.558.421,18	+ 167.836,55	4,95%	3.777.766,18	+ 219.345,00	6,16%
2010	3.802.332,20	+ 243.911,02	6,85%	3.952.310,54	+ 149.978,34	3,94%
2011	3.801.681,95	-650,25	-0,02%	4.021.605,24	+ 219.923,29	5,78%
2012	4.051.274,06	+ 249.592,11	6,57%	4.151.565,08	+ 100.291,02	2,48%
2013	4.111.959,65	+ 60.685,59	1,50%	4.329.070,01	+ 217.110,36	5,28%
2014	4.398.604,10	+ 286.644,45	6,97%	/	/	/

3.1.3.4. Comme indiqué au point 3 ci-avant, depuis la dernière modification budgétaire de l'exercice 2007, les prestations des pompiers et ambulanciers volontaires sont imputées en dépenses de personnel (code : 111-08) et non plus en dépenses de fonctionnement (code 122-48).

Afin de permettre la comparaison, le tableau ci-avant reprend, à la ligne « 2007 ajusté », le total des dépenses de fonctionnement 2007 déduction faite de ces prestations.

3.1.3.5. Comme en 2012 les dépenses de fonctionnement sont reparties franchement à la hausse en 2014 après la stabilisation de 2013 alors que la circulaire budgétaire recommande : « Bien que les dépenses de fonctionnement reflètent l'évolution du coût de la vie, j'incite à la stabilisation de leur part relative dans le total des dépenses ordinaires » ; Elles représentent en fait

- 22,75 % du budget global (21,97 % en 2013)
- 22,86 % du budget de l'exercice propre (22,23 % en 2013).

En chiffres relatifs (+6,97 %), l'augmentation se marque encore davantage.

La volonté de contenir leur croissance doit se traduire par une planification toujours plus juste, une recherche constante d'économie, un sens des priorités aiguisé de la part de chaque agent communal et plus encore des responsables administratifs, techniques et politiques communaux.

Il s'agira également de limiter au strict nécessaire les ajustements en cours d'exercice par voie de modification budgétaire. Ce sera un véritable challenge quand on revoit les 2 dernières colonnes du tableau ci-avant qui montrent d'importants accroissements des dépenses de fonctionnement par rapport du budget initial.

3.1.3.6. Un examen comparatif des évolutions des différentes fonctions budgétaires (budget initial 2013 et 2014) montre que des moyens ont été dégagés dans quasiment toutes les fonctions budgétaires pour cette catégorie de dépenses.

3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, Intercommunales, ASBL, ...).

Transferts	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montants	2.895.656	2.946.705	3.152.844	3.329.300	3.408.667	3.571.994	3.642.534	3.724.108
Dép./Hab.	238,17	243,17	260,48	271,87	274,91	286,13	292,86	298,69

Depuis 2007, les transferts restent à la hausse tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (*1.351.068 EUR*), en augmentation de 2,19 % par rapport à l'exercice précédent (+ 28.863 EUR)
- . les interventions dans les secteurs MR/MRS (Chanly) et AMU de l'Intercommunale VIVALIA à la suite de la décision d'adhésion du 02.06.2009 (*42.550,35 EUR*)
- . la dotation en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet (*1.066.643,56 EUR*) (+ 41.024,75 EUR par rapport au budget 2013 de la ZP)
- . la rétrocession à ladite Zone de Police de la subvention reçue pour un travailleur social : *30.800 EUR* (inchangée)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon : *224.000 EUR* (inchangée)
- . la contribution communale dans le fonctionnement du Parc à conteneurs de Rochefort : *181.000 EUR* (inchangée)
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (et autres institutions morales ou philosophiques) qui continuent à augmenter (*212.473,98 EUR*) soit + 2,15 % par rapport à 2013 alors qu'ils avaient déjà explosé en 2012 + 15,21 % et en 2013 + 5,43 %
- . les subsides, pour la plupart récurrents, octroyés à de multiples associations
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, AIS, ...
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (télédistribution, naissance, citerne à eau de pluie, ...)
- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel
- . le remboursement au CRAC (inscrit à un montant identique en recette) des charges de l'emprunt souscrit pour financer l'augmentation de capital du Holding Dexia (*21.591,86 EUR*)

. les non-valeurs (code économique 301-xx) relatives aux différentes fonctions budgétaires

3.1.5. Les prélèvements pour les fonds de réserve

3.1.5.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 6 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 72), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influent que sur le résultat général du budget.

3.1.5.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des réserves (annexe n° 7, page 82).

3.1.5.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercices	Montants	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %
2009	144.632,63	0,82 %
2010	106.900,00	0,61 %
2011	102.450,00	0,58 %
2012	197.963,82	1,07 %
2013	197.733,00	1,06 %
2014	100.000,00	0,52 %

3.1.5.4. Comme chaque année, un prélèvement est effectué au service ordinaire afin d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements sur le boni des exercices antérieurs. Ce prélèvement est cependant limité à 100.000 EUR étant donné qu'en 2013, ce fonds avait déjà pu être doté d'un montant de 200.000 EUR. Le total disponible (300.000 EUR) est utilisé à hauteur d'un montant de 197.710 EUR. Pour un commentaire relatif à cette utilisation, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (pages 14 et 15).

3.1.6. Les exercices antérieurs

Aucun crédit n'a dû être prévu pour des dépenses engagées antérieurement à 2014.

Pour mémoire, ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par BELFIUS.

Le tableau de la page 20 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune. Le tableau et le graphique en pages 21 et 22 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2000 et 2014.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique au point 3.1. ci-avant.

3.3. Le total des dépenses ordinaires

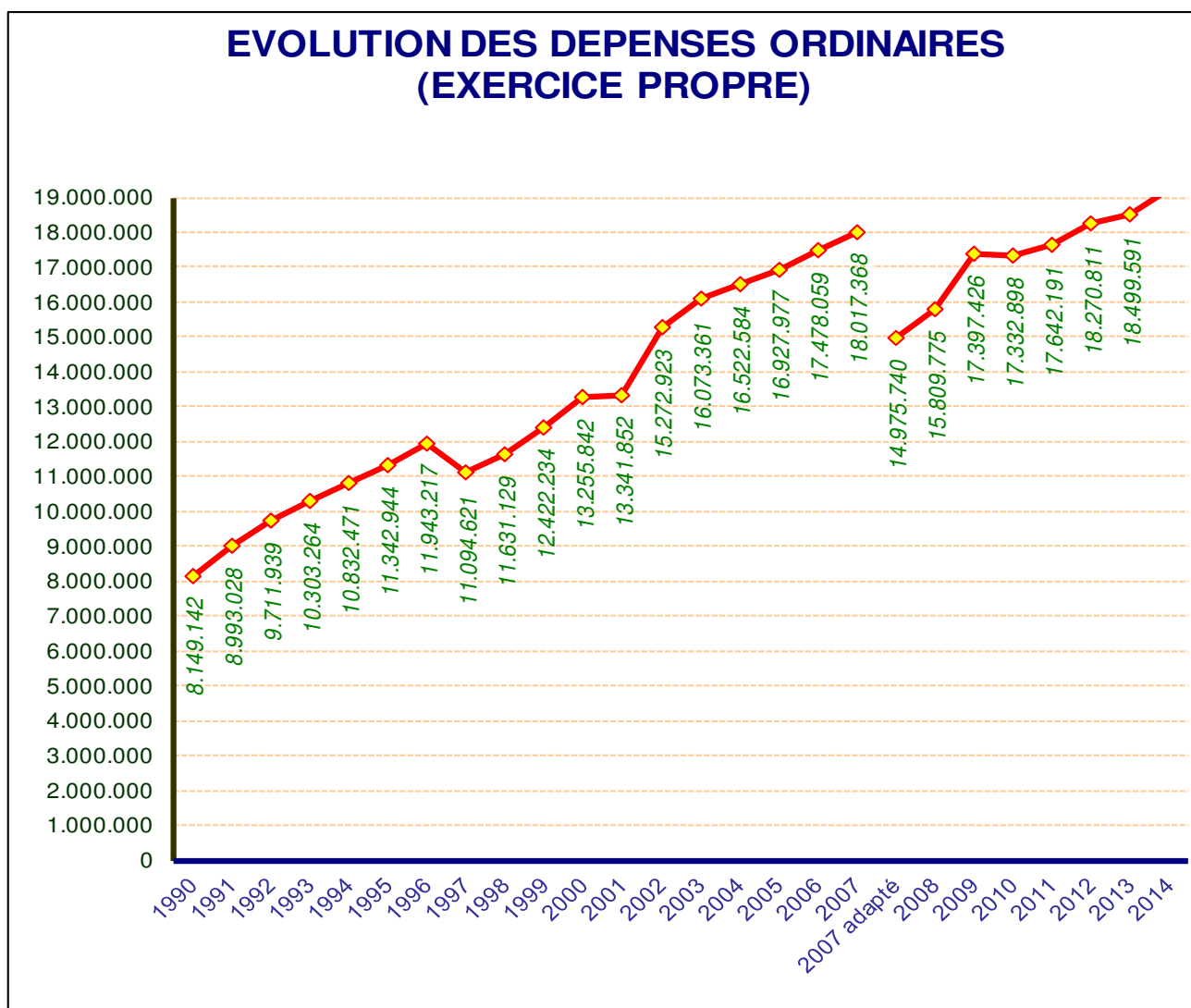
Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre).

Les derniers chiffres disponibles (2011) situent les D.O. à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes :

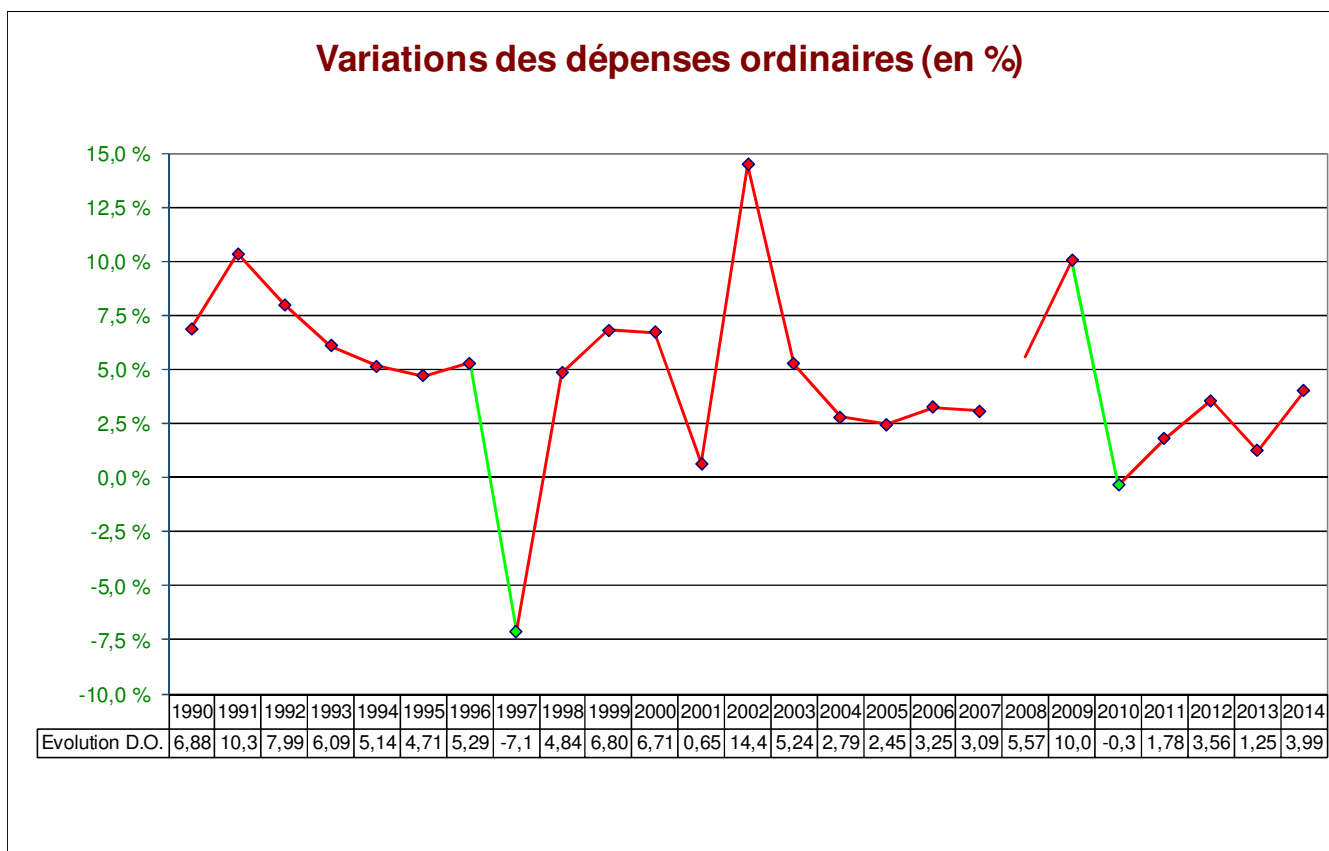
- Rochefort : 1.433 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.241 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.136 EUR par habitant.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, maison de repos, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, sociale, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A deux exceptions près (1997 et 2010), les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse. Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La hausse 2014 (+ 3,99 % par rapport à 2013) reste en dessous de l'augmentation moyenne qui se chiffre à 4,62 % sur l'ensemble de la période.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

▪ de 5,4 % en 2001	▪ de 2,7 % en 2007
▪ de 3,0 % en 2002	▪ de 1,9 % en 2008
▪ de 4,5 % en 2003	▪ de 3,2 % en 2009
▪ de 1,9 % en 2004	▪ de 2,5 % en 2010
▪ de 2,2 % en 2005	▪ de 2,9 % en 2011
▪ de 2,2 % en 2006	▪ de 4,2 % en 2012
	▪ de 6,3 % en 2013 (estimation)

Durant la législature 2007-2012, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève en moyenne à 3 % par an (3,95 % à Rochefort pendant la même période).

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

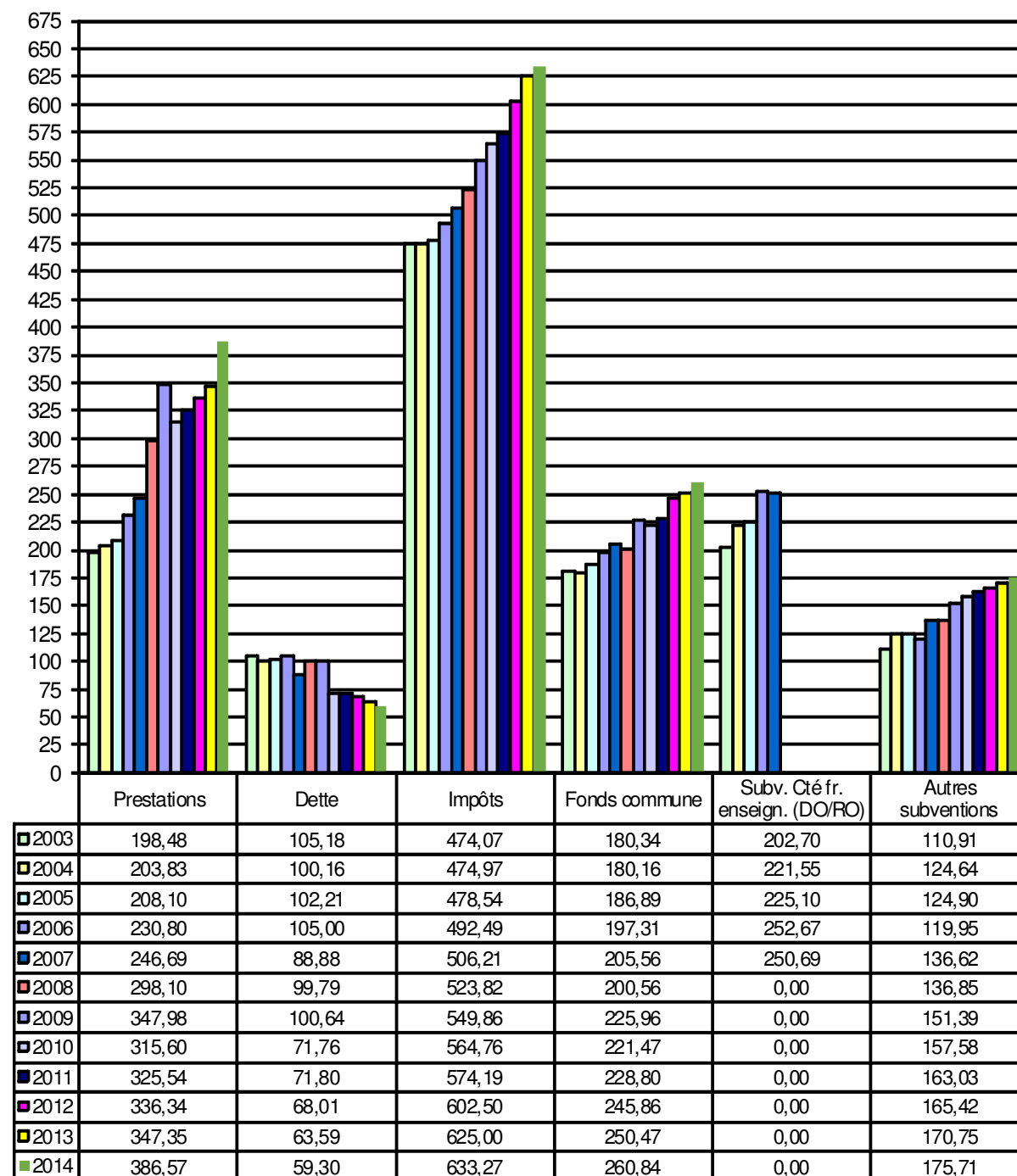
⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2009, Juillet 2010, Juillet 2011, Juillet 2012 et août 2013, Dexia Banque/Belfius Banque, Direction Research.

4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

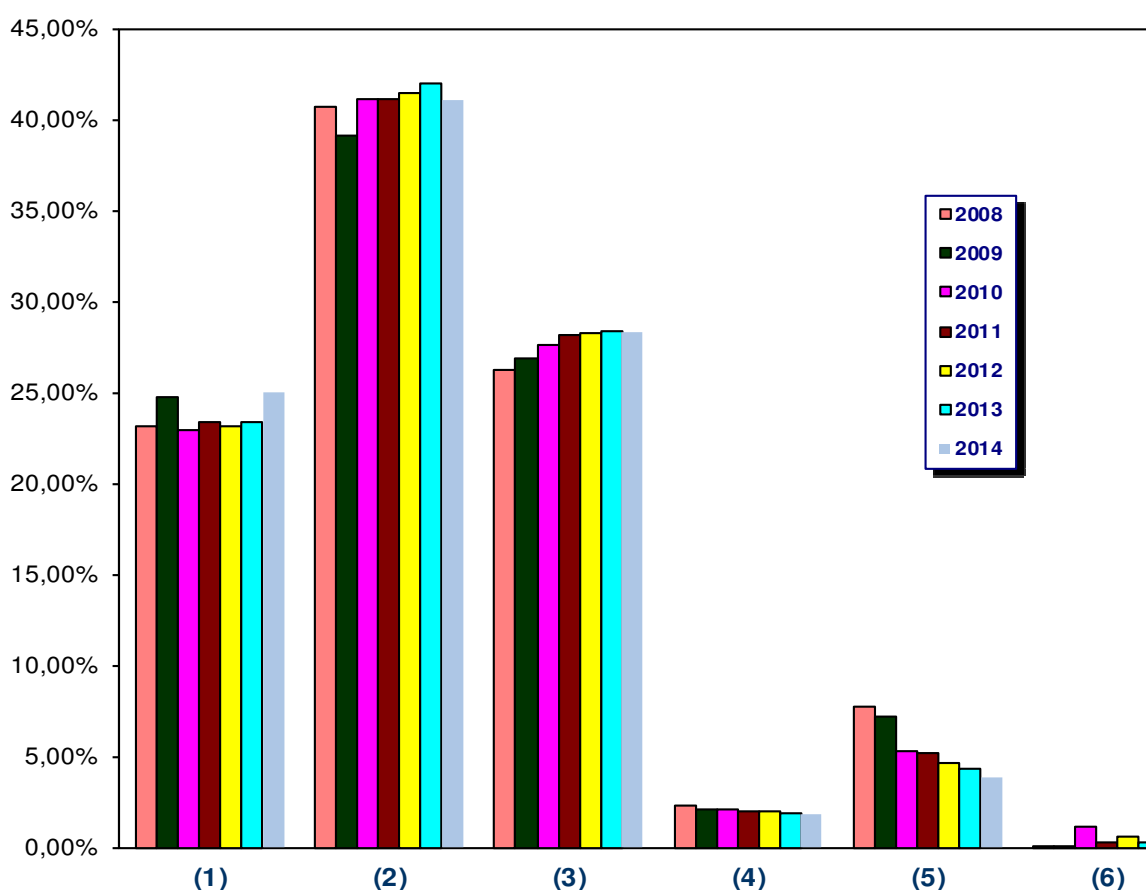
Tableaux de synthèse et graphiques généraux :

Montant
en EUR
par habitant

Evolution des principales R.O. (Ventilation économique)



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre Ville de Rochefort						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prestations	23,13%	24,77%	22,96%	23,34%	23,13%	23,34%	25,05%
Transferts	69,10%	68,05%	70,71%	71,26%	71,65%	72,16%	71,11%
*Impôts	40,65%	39,14%	41,09%	41,17%	41,44%	42,00%	41,04%
~ IPP	13,90%	13,85%	14,64%	15,03%	15,63%	15,61%	15,84%
~ PI	16,89%	16,36%	17,56%	16,93%	16,96%	17,14%	16,03%
~ Autres impôts	9,87%	8,93%	8,88%	9,21%	8,85%	9,26%	9,17%
*Subventions	26,18%	26,86%	27,58%	28,09%	28,29%	28,31%	28,29%
~ Fonds communes	15,56%	16,08%	16,11%	16,40%	16,91%	16,83%	16,90%
~ Autres subventions	10,62%	10,78%	11,46%	11,69%	11,38%	11,48%	11,39%
* Dette "Part Etat"	2,27%	2,05%	2,05%	1,99%	1,92%	1,85%	1,78%
Dettes	7,74%	7,16%	5,22%	5,15%	4,68%	4,27%	3,84%
*Bénéfices électricité	6,51%	6,04%	4,49%	4,30%	4,16%	3,75%	3,61%
*Dividendes (hors élec.)	1,12%	1,02%	0,66%	0,65%	0,45%	0,41%	0,14%
Prélèvements	0,02%	0,01%	1,11%	0,25%	0,54%	0,22%	0,00%
Total ex. propre	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



(1) PRESTATIONS

(2) Impôts

(3) Subventions

(4) Dette "part Etat" }

(5) DETTE

(6) PRELEVEMENTS

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT						CLUSTER				REGION WALLONNE			
	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (b)	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Ventilation économique (a)														
Prestations	348	316	326	336	347	387	192	187	189	190	74	76	85	88
Transferts	956	972	994	1.042	1.074	1.097	946	981	1012	1050	954	978	1001	1041
- Impôts totaux (c)	550	565	574	603	625	633	534	563	571	590	566	582	591	613
. Impôt personnes physiques	195	201	210	227	232	244	189	198	197	206	222	230	232	244
. Précompte immobilier (c)	230	241	236	247	255	247	193	201	204	213	212	221	225	234
. P.I. hors Belgacom (c)	197	208	203	213	220	212								
. Autres impôts	126	122	128	129	138	141	152	164	170	171	132	130	134	135
- Fonds	226	221	229	246	250	261	256	257	275	292	236	238	246	264
Recettes de dette	101	72	72	68	64	59	44	39	35	30	60	53	49	46
Prélèvements	0,2	15,3	3,6	7,8	3,3	0,0								
Total des R.O. (exercice propre)	1.405	1.375	1.395	1.454	1.488	1.543	1182	1207	1236	1270	1088	1107	1135	1175

(a) Source : "Rocheft, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rocheft et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.12.2013 (Source : Registre national).

Remarque préliminaire :

Comme mentionné en page 23, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses) depuis l'exercice 2008.

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs à l'exercice 2008.

Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable «adapté».

4.1. Les transferts

4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite «part Etat», ...) constituent –et de loin– la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent plus de 7/10^{ème} des recettes de l'exercice propre (71,11 % en 2014).

Ils augmentent chaque année comme le montre le tableau de la page précédente, passant de 956 EUR/habitant en 2009 à 1.097 en 2014.

4.1.2. Les impôts

4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 41,04 % des recettes de l'exercice propre 2014 (42 % en 2013), soit en chiffres absolus 7.895.522,22 EUR en 2014 (7.773.742,95 EUR en 2013, 7.515.612,45 en 2012 et 7.107.351,78 EUR en 2011).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort	Cluster	Région
1999	342,15	359	394
2000	377,18	377	407
2001	398,00	398	435
2002	421,28	422	454
2003	474,07	438	469
2004	474,97	455	489
2005	478,54	466	496
2006	492,49	475	502
2007	506,21	486	516
2008	523,82	503	537
2009	549,86	534	566
2010	564,76	563	582
2011	574,19	571	591
2012	602,50	590	613
2013	625,00	/	/
2014	633,27	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2014 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,37
2009	2.781.263,06	2600	5,66%	8,84
2010	2.955.483,69	2600	6,26%	9,28
2011	2.923.637,78	2600	-1,08%	9,08
2012	3.075.904,22	2600	5,21%	9,48
2013	3.171.424,78	2600	3,11%	9,81
2014	3.083.908,29	2600	-2,76%	9,51

Le rendement des additionnels au précompte immobilier diminue en raison de la diminution de la base taxable (revenu cadastral imposé non indexé : 6.342.9842 EUR en 2013 contre 6.383.410 EUR en 2012, 6.379.465 EUR en 2011, 6.333.740 en 2010 et 5.662.424 en 2003) (taux maximum recommandé : 2.600). C'est l'effet de l'exonération du P.I. sur les parcelles situées en Natura 2000. La Région wallonne devra tenir sa promesse d'une compensation financière équivalente à la perte des additionnels au précompte immobilier liés aux parcelles dorénavant exonérées. Suivant les renseignements obtenus, cette compensation sera partielle, limitée à l'enveloppe disponible dans le budget régional (28.509,08 EUR en 2013 – Montant identique repris en 2014 à défaut d'informations).

Comparativement (chiffres budgétaires 2012), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster est de 2.587 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.538. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 9,48 à Rochefort
- 8,23 dans le cluster
- 9,46 en Région wallonne.

2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en % par rapport à l'exercice précédent
1999	1.636.762,04	
2000	1.683.785,41	2,87%
2001	1.917.374,46	13,87%
2002	1.893.809,63	-1,23%
2003	1.934.648,16	2,16%
2004	2.003.797,28	3,57%
2005	2.004.894,32	0,05%
2006	2.064.083,93	2,95%
2007	2.084.190,59	0,97%
2008	2.166.575,02	3,95%
2009	2.355.086,44	8,70%
2010	2.464.904,11	4,66%
2011	2.594.064,04	5,24%
2012	2.834.166,24	9,26%
2013	2.888.849,90	1,93%
2014	3.048.068,70	5,51%

Les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Le taux à Rochefort a été porté de 7,80 % à 8,50 % en 2010. Le plein impact de cette mesure explique en partie la hausse conséquente du rendement de cette taxe additionnelle en 2012 (+ 240.102 EUR soit + 9,26 %). Pour 2014, la hausse est restée importante à 5,51 %.

A titre de comparaison (chiffres 2012), on indiquera que:

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 8,13 % et celui des communes wallonnes de 7,85%
- . le produit de cette importante taxe est de 227 EUR par habitant à Rochefort, de 206 EUR au niveau du cluster et de 244 EUR en Région wallonne.

3) La fiscalité communale propre :

Les taux et montants des taxes et redevances restent inchangés à l'exception de quelques redevances (répercussion du coût réel du service).

A noter que certaines redevances relèvent des recettes de prestations dont il sera question au point 4.2 ci-après (redevances eau, camping, ambulance, caveau, ...).

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures augmentent encore de 5.239.071,55 EUR en 2013 à 5.442.917,18 EUR en 2014.

Elles constituent un élément significatif des recettes ordinaires (28,29 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortoises une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales.

Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifiques sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Part par rapport au total des R.O. (ex. propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%	14,06%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%	14,11%
2008	2.426.201,61	200,56	-2,72%	15,56%
2009	2.735.032,75	225,96	+ 12,73%	16,08%
2010	2.712.135,11	221,47	-0,84%	16,11%
2011	2.832.139,50	228,80	+ 4,42%	16,40%
2012	3.066.809,11	245,86	+ 8,29%	16,91%
2013	3.115.341,16	250,47	+ 1,58%	16,83%
2014	3.252.149,18	260,84	+ 4,39%	16,90%

Cette forme traditionnellement importante de ressources augmente à nouveau (+4,39 %) et est appelée à augmenter chaque année de minimum 125.000 EUR/an (dépêche du 29/11/2013)

Malgré la réforme du fonds des communes, celui-ci ne représente encore que 16,9 % des recettes ordinaires de l'exercice propre 2014.

A titre comparatif, en 2012, les communes du même cluster ont reçu 292 EUR/habitant, celles de la Région wallonne 264 EUR (seulement 246 EUR à Rochefort).

4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie progresse toujours : *2.190.768 EUR en 2014* contre *2.123.730,39 EUR en 2013*, *2.063.497,80 EUR en 2012*, *2.018.015,54 EUR en 2011*, *1.929.722.93 EUR en 2010*, *1.832.389,17 EUR en 2009* et *1.655.475,35 EUR en 2008*.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Plan de Cohésion sociale, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, Accueil extra-scolaire, ...).
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental, qui ne couvrent qu'une partie de dépenses de ce type (voir situation nette de la fonction : pp. 47-48 ci après).
- . les subventions de fonctionnement pour le Plan de Cohésion Sociale (70.000 EUR)
- . la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I. (250.000 EUR). Suite à la décision finale du Gouverneur de la Province quant à la répartition de ces frais, il est désormais possible de procéder à une inscription de la totalité de la contribution (et non plus des seules avances).
- . le remboursement par la pré-zone DINAPHI du traitement du Capitaine, Commandant du S.R.I. de Rochefort, qui y est détaché à 80 % d'un équivalent temps plein en tant que coordonnateur (97.497,54 EUR)
- . la compensation octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (39.221,14 EUR)
- . la cotisation-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins (18.900 EUR)
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale (42.000 EUR),
- . les subventions de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire
- . l'intervention du Forem et de la commune de Houyet dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances (31.500 EUR).

4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2014 à un montant total de 342.050,40 EUR :

- *312.316,62 EUR* pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir point 3.1.2.4., pour ce poste inscrit en dépenses/recettes) dont, pour l'essentiel, le remboursement par la

Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n^{os} 1838, 1863, 1902 et 1904 contractés pour le subventionnement de la maison de repos.

- 25.480,92 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 77 des Annexes).

4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Leur progression se poursuit d'année en année et singulièrement en 2014 : 4.819.710,30 EUR contre 4.320.333,63 EUR en 2013, 4.195.443,93 EUR en 2012, 4.029.594,15 EUR en 2011.

Le bond enregistré en 2014 résulte

- pour une part conséquente, de l'inscription d'un crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice, au montant de 250.000 EUR. Cette possibilité est une nouveauté inscrite dans la C.M. ministérielle sur le budget 2014 « en anticipation de la réforme à venir de la comptabilité visant à rencontrer notamment certaines options retenues par le SEC 95/2010 dans le cadre européen ». Bien évidemment, ce crédit s'annulera automatiquement dans les comptes de l'exercice puisqu'aucun droit ne peut être constaté ...
- de l'inscription en dépense de prestations de l'intervention du personnel dans les titres-repas (25.000 EUR) dont le montant n'est plus repris en dépense de transfert depuis la MB/2013.
- de l'impact de l'augmentation du C.V.D. (une année entière et non plus sur 7 mois comme en 2013) ainsi que de l'augmentation du C.V.A. de 1, 565 à 1,745 EUR/M³ (+ 146.746,75 EUR par rapport à 2013).

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ...
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ...
- le remboursement par l'Association de droit public « Résidence Préhyr » des charges des emprunts contractés pour les travaux de construction de la nouvelle maison de repos (432.631,74 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse et sur le complexe loué à La Poste
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables
- la contribution au Fonds social de l'eau
- la récupération des frais de poursuite et de procédure
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à différentes asbl

Avec ses 387 EUR par habitant (chiffres 2012), Rochefort se distingue des communes du cluster (190 EUR/hab.) du fait des nombreux secteurs gérés.

4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire s'amenuise au fil des ans : 739.397,19 EUR en 2014 contre 790.962,53 EUR en 2013, 848.405,31 EUR en 2012, 888.709,98 EUR en 2011, 878.739 EUR en 2010 et 1.218.173,48 EUR de 2009.

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

D'abord, une recette non récurrente : la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEFIN, inchangée depuis 2008 au montant de 379.161 EUR (décision du Conseil communal du 01.07.2009 de céder à IDEFIN les 86.845 parts sociales détenues par la Commune en IDEG, moyennant, en contrepartie, le paiement par IDEFIN à la Ville d'une redevance d'amortissement de 379.161 EUR environ jusqu'en 2016 inclus).

Quant aux dividendes versés par IDEFIN, ils devraient se maintenir à 314.589 EUR.

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit en chiffres absolus :

- 895.543,55 EUR en 2007
- 1.015.326 EUR en 2008
- 1.026.957,63 EUR en 2009
- 755.310,65 EUR en 2010
- 742.415,25 EUR en 2011
- 754.848,25 EUR en 2012
- 703.750,25 EUR en 2013
- 709.050,25 EUR en 2014.

4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville ne reçoit plus des dividendes annuels que de l'intercommunale BRUTELE (fonction 780), pour un montant estimé fortement à la baisse puisque ces dividendes passeraient de 76.206 EUR en 2013 à 27.250 EUR en 2014.

A la suite de la crise financière, aucun dividende classique du Holding Communal (« Parts B ») n'est plus perçu depuis 2009 (79.771,82 EUR reçus en 2008). Pire encore, le Holding ne verse pas les dividendes promis à hauteur de 23.216,13 EUR résultant des nouvelles « parts A » que le Conseil communal a décidé, par délibération du 26.10.2009, de souscrire à hauteur de 178.585,60 EUR (parts A – Dividendes estimés à 13 % des actions pendant 10 exercices, soit jusqu'en 2019).

4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

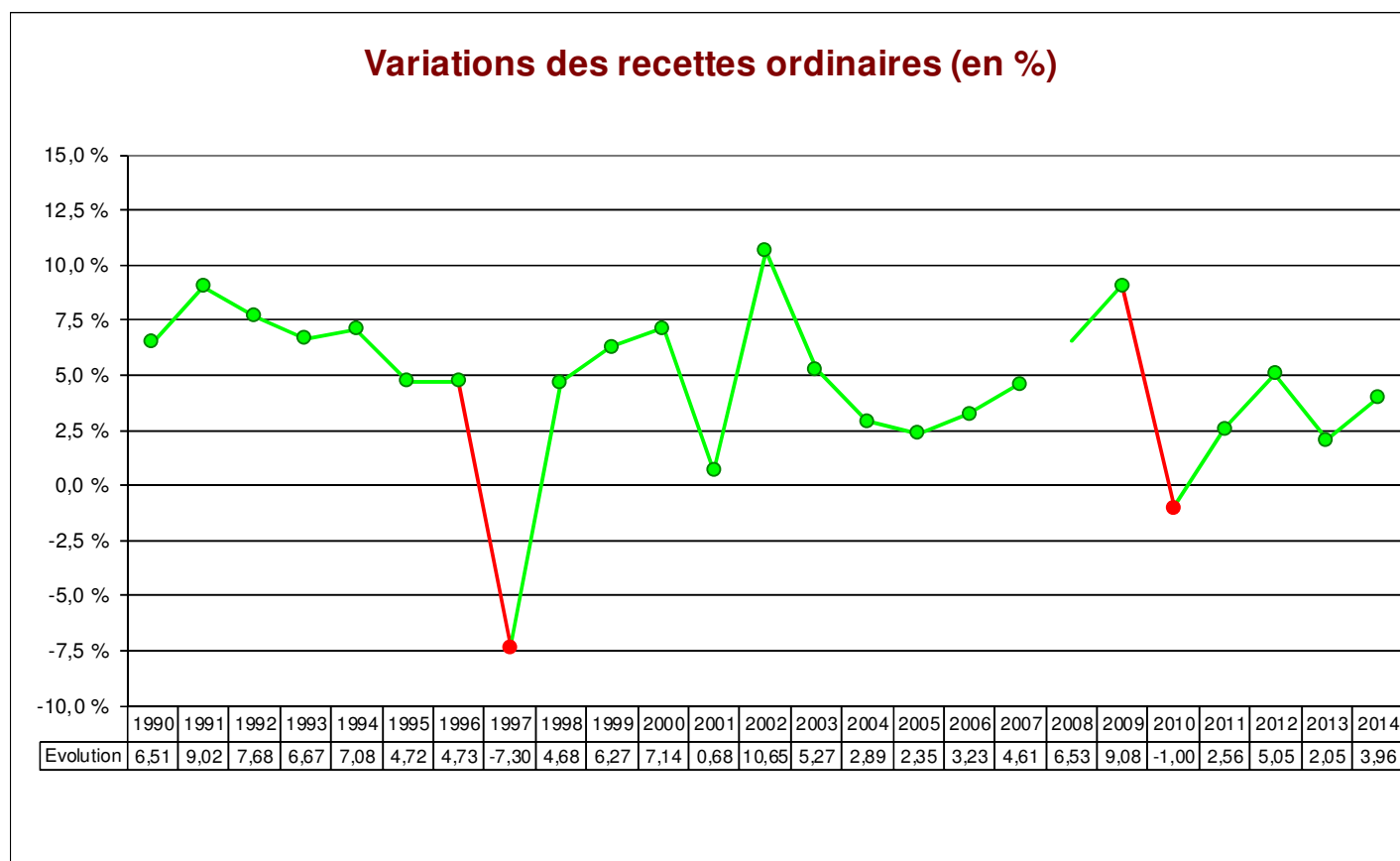
Les intérêts créditeurs pour 2014 se chiffrent à seulement 750 EUR.

4.4. Les prélèvements

Les provisions judicieusement constituées lors des exercices précédents en fonction de recettes ordinaires « exceptionnelles » (+/-460.000 EUR) sont conservées pour faire face aux besoins futurs. L'examen du tableau repris au point 7 des annexes (page 82) montre également que ces provisions ne seront pas augmentées en 2014 et qu'il restera quelques réserves afin de faire face à d'éventuels « coups durs ».

4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 34), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celles de 1997 et de 2010.

Le pourcentage de croissance des recettes enregistré en 2014 (+ 3,96 %) correspond pratiquement à l'augmentation des dépenses ordinaires (+ 3,99 %). A noter que la moyenne de la période considérée est de 4,60 % d'augmentation.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

2002	4,1%	2006	2,2%	2010	2,5%
2003	4,7%	2007	2,1%	2011	2,5%
2004	5,6%	2008	2,6%	2012	4,4%
2005	1,8%	2009	3,0%	2013	6,2% (estimation)

Durant la législature 2007-2012, la croissance des recettes des communes wallonnes s'élève en moyenne à 3 % par an (4,47 % à Rochefort sur la même période).

⁽¹⁾ Source : « *Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007* », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « *Finances locales* » – Juin 2007, Juin 2009, Juillet 2010, Juillet 2011, Juillet 2012 et août 2013, Dexia Banque/Belfius Banque, Direction Research.

5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

5.1. Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

5.2. Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

5.3. Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)

Solde net : -545.466,04 EUR contre 739.951,87 EUR en 2013, -766.335,51 EUR en 2012, -741.447,41 EUR en 2011, -643.830,53 EUR en 2010, -640.466,38 EUR en 2009, -564.035,78 EUR en 2008, -541.998,57 EUR en 2007 et -553.622,54 EUR en 2006.

Malgré un mieux, le coût net de ce service reste à un niveau très élevé.

- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire

Solde net : -595.553,92 EUR contre -574.428,29 EUR en 2013, -510.795,91 EUR en 2012, -463.669,41 EUR en 2011, -672.582,30 EUR en 2010, -671.648,23 EUR en 2009, -661.236,40 EUR en 2008, -621.656,48 EUR en 2007 et -570.937,22 EUR en 2006.

Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'amélioration enregistrée en 2011 est due à une meilleure estimation des subventions de fonctionnement. Sans remettre en cause l'importance d'investir dans l'enseignement, il faut déplorer l'accroissement important du solde laissé à charge de la Ville.

- Fonction 874 : Distribution d'eau

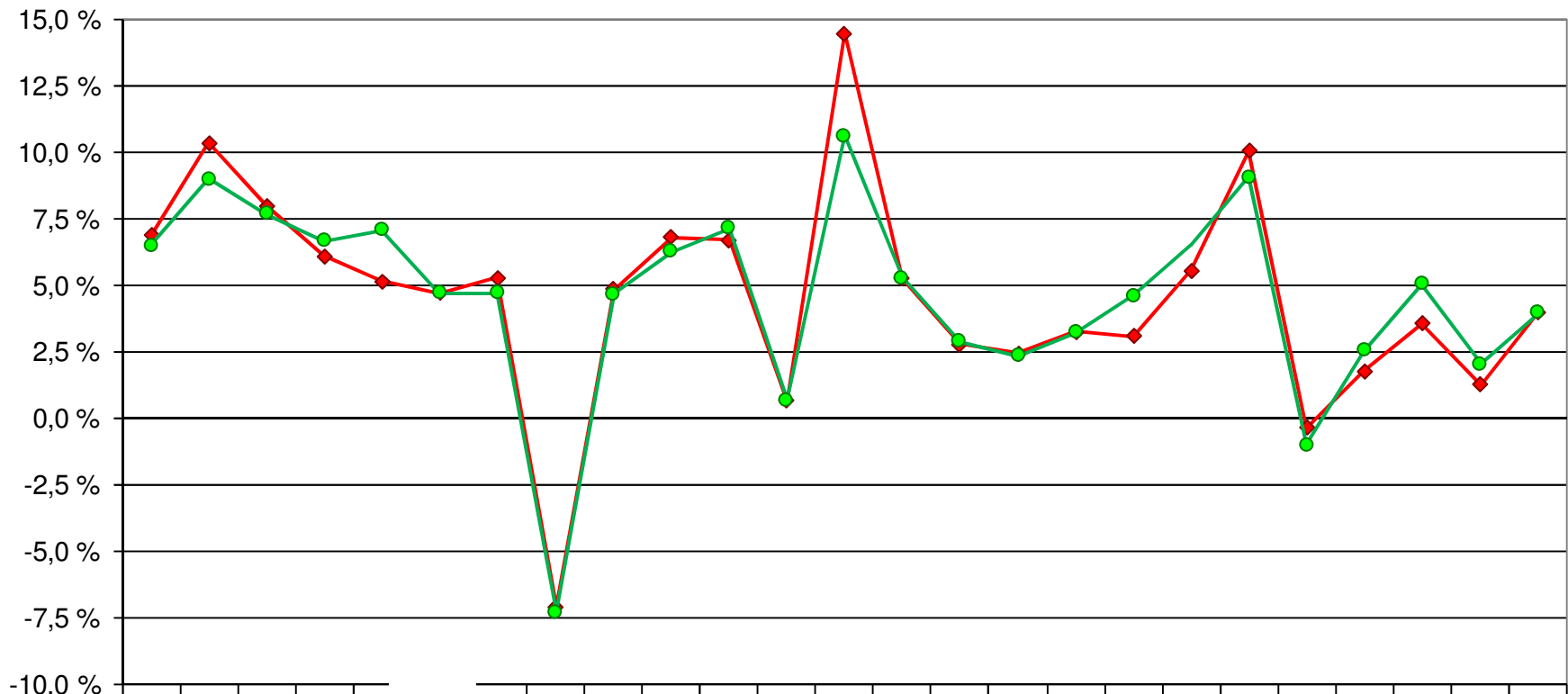
Solde net : +460.595,68 EUR contre +403.928,54 EUR en 2013, +213.633,48 EUR en 2012, +317.897,37 EUR en 2011, +165.776,89 EUR en 2010, +246.864,08 EUR en 2009, +230.798,62 EUR en 2008, +237.603,09 EUR en 2007 et +220.549,91 EUR en 2006).

Afin d'apprécier le coût réel du Service des Eaux, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité est déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne et est soumis annuellement au Conseil communal.

5.4. A la page 49, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années. La hausse reste contenue.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	77.033,70	6,18	0,40%	312.562,99	25,07	1,62%	235.529,29
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	3.252.149,18	260,84	16,90%	3.252.149,18
Impôts et redevances	25.510,00	2,05	0,13%	7.895.552,22	633,27	41,04%	7.870.042,22
Assurances	86.025,00	6,90	0,45%	31.500,00	2,53	0,16%	-54.525,00
Administration générale	2.954.431,85	236,96	15,36%	139.492,30	11,19	0,73%	-2.814.939,55
Patrimoine privé	520.560,28	41,75	2,71%	448.280,00	35,95	2,33%	-72.280,28
Services généraux	238.087,77	19,10	1,24%	31.400,00	2,52	0,16%	-206.687,77
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Pompiers	1.139.653,58	91,41	5,92%	594.187,54	47,66	3,09%	-545.466,04
Justice, Police	1.147.686,97	92,05	5,97%	66.052,00	5,30	0,34%	-1.081.634,97
Communic.-Voirie-Cours d'eau	3.164.466,39	253,81	16,45%	197.146,32	15,81	1,02%	-2.967.320,07
Commerce-Industrie	724.380,49	58,10	3,77%	1.172.651,55	94,05	6,09%	448.271,06
Agriculture - Sylviculture	136.352,00	10,94	0,71%	684.000,00	54,86	3,56%	547.648,00
Enseignement gardien et primaire	1.289.634,84	103,44	6,70%	694.080,92	55,67	3,61%	-595.553,92
Enseignement secondaire	5.800,00	0,47	0,03%	3.200,00	0,26	0,02%	-2.600,00
Bibliothèques publiques	120.637,55	9,68	0,63%	82.000,00	6,58	0,43%	-38.637,55
Éducation populaire et arts	1.472.725,03	118,12	7,66%	260.781,00	20,92	1,36%	-1.211.944,03
Cultes	293.222,28	23,52	1,52%	0,00	0,00	0,00%	-293.222,28
Sécurité et assistance sociales	2.422.535,67	194,30	12,59%	869.062,37	69,70	4,52%	-1.553.473,30
Aide sociale et familiale	184.903,32	14,83	0,96%	114.217,92	9,16	0,59%	-70.685,40
Emploi	19.296,43	1,55	0,10%	5.950,00	0,48	0,03%	-13.346,43
Institutions de soins	59.243,63	4,75	0,31%	0,00	0,00	0,00%	-59.243,63
Alimentation - Eau	1.813.164,30	145,43	9,42%	2.269.560,98	182,03	11,80%	456.396,68
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	6.516,94	0,52	0,03%	2.317,94	0,19	0,01%	-4.199,00
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.806.647,36	144,90	9,39%	2.267.243,04	181,84	11,78%	460.595,68
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	765.058,96	61,36	3,98%	0,00	0,00	0,00%	-765.058,96
Eaux usées	94.156,44	7,55	0,49%	0,00	0,00	0,00%	-94.156,44
Cimetières- Protection environnement	197.950,47	15,88	1,03%	63.800,00	5,12	0,33%	-134.150,47
Logement-Urbanisme	285.941,75	22,93	1,49%	52.000,00	4,17	0,27%	-233.941,75
TOTAUX EXERCICE PROPRE	19.238.458,70	1.543,03	100,00%	19.239.627,29	1.543,12	100,00%	1.168,59

Evolution D.O./R.O. (Exercice propre) (en %)



	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Evolution D.O.	6,88	10,3	7,99	6,09	5,14	4,71	5,29	-7,1	4,84	6,80	6,71	0,65	14,4	5,24	2,79	2,45	3,25	3,09	5,57	10,0	-0,3	1,78	3,56	1,25	3,99
Evolution R.O.	6,51	9,02	7,68	6,67	7,08	4,72	4,73	-7,3	4,68	6,27	7,14	0,68	10,6	5,27	2,89	2,35	3,23	4,61	6,53	9,08	-1,0	2,56	5,05	2,05	3,96

◆ Evolution D.O. ● Evolution R.O.

6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

6.1. Après 11 exercices en déficit, l'exercice propre est pour la deuxième année consécutive revenu à l'équilibre avec un court excédent de 1.168,59 EUR.

Le budget répond donc aux nouvelles exigences régionales et évite dès lors l'application de balises au service ordinaire (voir pages 4 et 5 ci-avant).

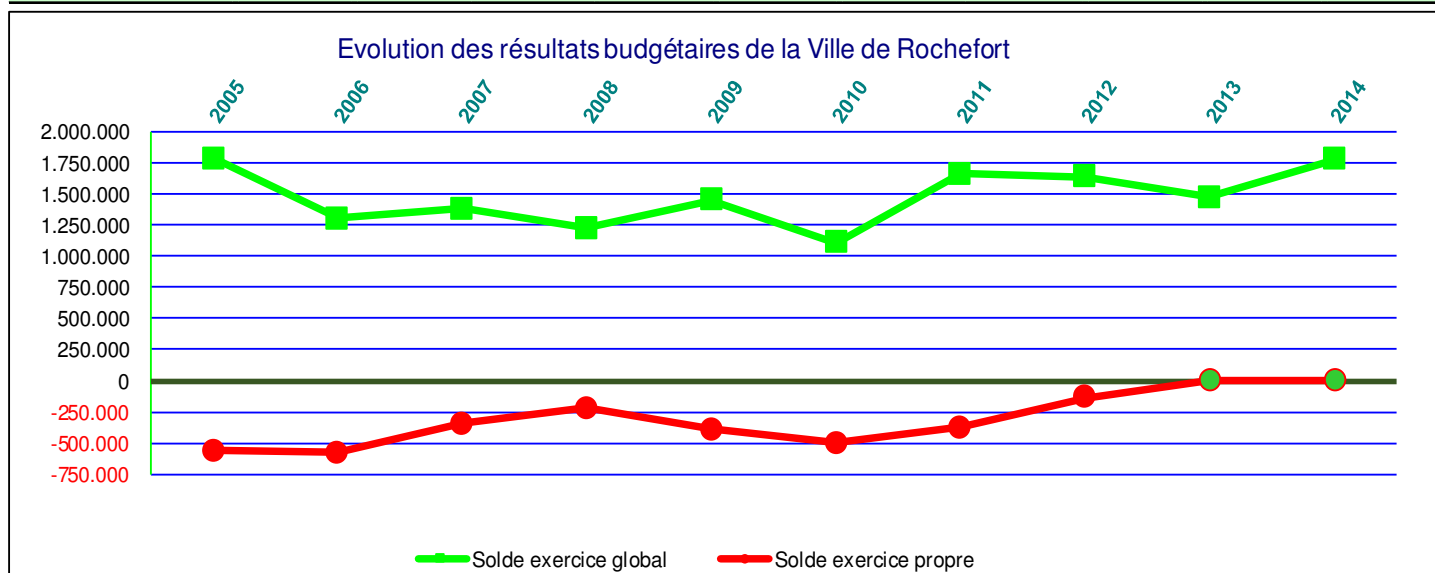
Pour information, le tiers boni s'élève à 622.359,24 EUR (soit le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2013 (boni égal à 1.867.017,71 EUR suivant le tableau de synthèse de la page 1 du service ordinaire du budget, montant inscrit en page 53 dudit budget).

6.2. Le solde de l'exercice global s'élève à 1.774.263,60 EUR (boni) en progression par rapport aux budgets précédents (voir tableau ci-après), à un niveau plus atteint depuis 2005.

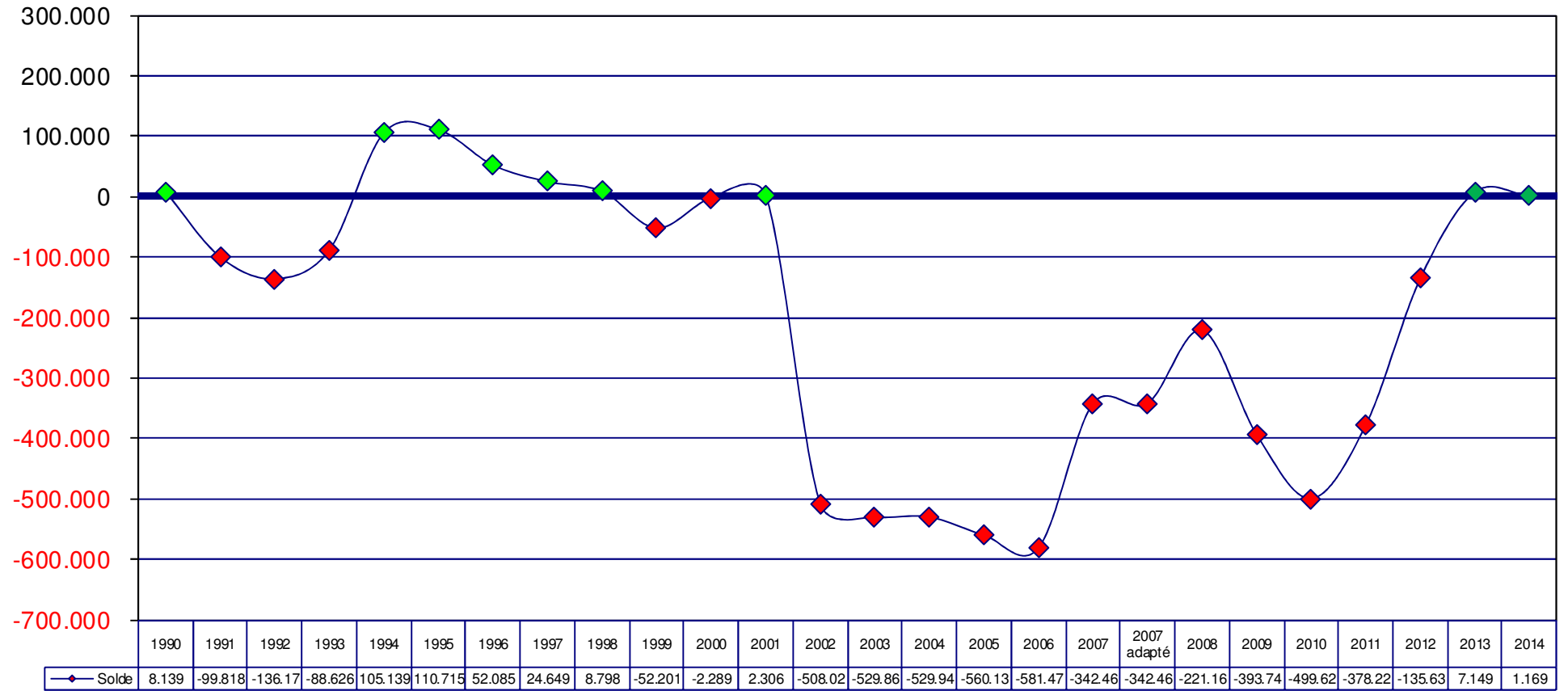
Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2013 (+ 1.867.017,71 EUR) sera remplacé à l'article 000/951-01/2011, via une modification budgétaire, par le résultat du compte 2013 à arrêter avant le 1^{er} juin 2014.

6.3. Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. Jusqu'en 2012 (dernières chiffres disponibles), la situation de Rochefort apparaît constamment plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Solde exercice global										
ROCHEFORT										
- en EUR	1.781.939	1.304.962	1.377.699	1.223.552	1.448.904	1.105.636	1.658.880	1.633.412	1.472.564	1.774.264
- en EUR/habitant	148,16	108,40	113,55	101,15	119,70	90,29	134,02	130,95	118,39	142,31
CLUSTER (en EUR/hab)	88	78	64	51	82	75	68	77		
REGION (en EUR/hab.)	105	103	97	92	96	98	116	115		
Solde exercice propre										
ROCHEFORT										
- en EUR	- 560.133	- 581.474	- 342.462	- 221.161	- 393.744	- 499.629	- 378.225	- 135.635	7.149	1.169
- en EUR/habitant	- 46,57	- 48,30	- 28,23	- 18,28	- 32,53	- 40,80	- 30,56	- 10,87	0,57	0,09
CLUSTER (en EUR/hab)	- 11	- 19	- 8	- 1	- 16	- 8	- 3	- 1		
REGION (en EUR/hab.)	- 13	- 7	- 16	- 9	- 4	- 1	2	- 3		
%communes wallonnes en déficit	35,2 %	29,4 %	39,7 %	35,9 %	34,0 %	35,5 %	35,9 %	37,8 %	40,8 %	



Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 9 décembre 2014.